

# SYRIE



9 décembre 2020



## Le service militaire dans l'Armée arabe syrienne (AAS)

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

1.	Généralités.....	4
1.1	Cadre juridique.....	4
1.2	Effectivité du cadre juridique .....	5
1.2.1	La notification de la conscription .....	7
1.3	Durée du service.....	7
1.4	Les conséquences juridiques de l'insoumission ou de la désertion.....	8
1.4.1	Conséquences juridiques de l'insoumission.....	8
1.4.2	Conséquences juridiques de la désertion.....	9
1.4.3	Conséquences au-delà de l'âge de 42 ans.....	9
1.4.4	Effectivité du cadre juridique .....	10
2.	Les motifs de reports ou d'exemption .....	11
2.1	Les frais d'exemption (le « <i>badal al-naqdi</i> ») .....	11
2.1.1	Le décret no.31 de novembre 2020 .....	12
2.2	Les motifs médicaux .....	12
2.3	Les fils uniques .....	13
2.3.1	Nombre de fils par famille .....	13
2.4	Les fonctionnaires .....	13
2.5	Les reports étudiants.....	14
2.6	Le service en dehors des forces armées.....	14
2.6.1	Composition des 4e et 5e Corps de l'armée.....	15
2.6.2	Les milices pro-régime.....	16
2.6.3	Cas particuliers .....	16
3.	Les annonces d'« amnistie » .....	16
3.1	Exemple : L'annonce d'« amnistie » d'octobre 2018 à avril 2019.....	17
4.	Depuis fin 2018 : de rares ordres de démobilisation <i>ad hoc</i> à l'effectivité opaque.....	18
4.1	Généralités .....	18
4.2	Détail des quelques démobilisations <i>ad hoc</i> depuis 2019 .....	19
4.2.1	Le premier ordre de démobilisation de certains réservistes en octobre 2018 .....	19
4.2.2	Autres annonces de démobilisation et leur effectivité .....	19
5.	Autres évolutions majeures au fil du conflit .....	21
5.1	L'âge limite de conscription.....	21
5.2	L'application de la peine de mort pour désertion .....	22
5.3	La « Régularisation du statut » (« <i>taswiyat al-wada'</i> »).....	23
5.4	Cas particulier : la conscription après les processus dits de « réconciliation » .....	24
	Bibliographie .....	26

## Résumé

Le service militaire est obligatoire en Syrie pour tous les hommes entre 18 et 42 ans. Depuis 2011, il est censé durer 18 mois. Le cadre juridique est évolutif et appliqué de manière arbitraire, y compris concernant des motifs de report et d'exemption. Dans la pratique, le service obligatoire est prolongé de manière systématique et indéfinie depuis le début du conflit, et la limite d'âge n'est pas respectée. Certaines sources mentionnent le recrutement de personnes âgées jusqu'à 55 ans. La conscription est en hausse depuis 2018 notamment.

De très nombreuses personnes sont recherchées par les services de renseignement syriens pour insoumission et/ou désertion depuis le début du conflit en 2011. Les peines encourues vont jusqu'à la peine de mort. Les membres des familles des personnes insoumises, et en particulier de celles ayant fait désertion, peuvent faire l'objet de pressions voire d'arrestation de ce fait.

De rares démobilisations *ad hoc* ont lieu à partir de 2019, à l'effectivité incertaine. Toutefois, depuis 2011, les personnes qui sont théoriquement « démobilisées » à l'issue de leur service militaire obligatoire sont souvent automatiquement ré-enrôlées dans la réserve. Le service dans la réserve peut s'étendre jusqu'à un âge compris entre 48 et 62 ans. De nouvelles listes de nombreuses personnes appelées à servir dans la réserve sont publiées à la fin 2018 notamment.

Les « amnisties » temporaires périodiques annoncées par le régime ne sont pas respectées par celui-ci et ne dispensent pas d'effectuer le service militaire. Ces mesures d'« amnistie » ont de fait mené à la détention de milliers de personnes censées en bénéficier, avant leur conscription forcée par la suite.

Dans les zones reconquises par les forces pro-régime, des accords de « régularisation du statut », dits accords de « réconciliation », sont censés protéger des poursuites relatives au service militaire, qui doit néanmoins être effectué. Toutefois, ces accords ne sont pas respectés par le régime, et impliquent de lui fournir de l'information auto-incriminante. Plusieurs sources présentent ces accords comme de façade et sans effectivité.

## Abstract

Military service is compulsory in Syria for all men aged 18 to 42. Since 2011, it is supposed to last 18 months. However, the legal framework is changeable and applied arbitrarily, including with respect to criteria for deferment and exemption. In practice, compulsory military service has been extended systematically and indefinitely since the conflict began in 2011, and age limits are not respected. Certain sources cite persons as old as 55 being recruited. Conscription has increased since 2018 in particular.

Many Syrians are wanted by Syria's intelligence services for draft evasion or desertion since the conflict began in 2011. Penalties include the death penalty. Family members of draft evaders and deserters may be subjected to pressures or detention on this basis.

Rare, *ad hoc* demobilization has occurred since 2019. Whether and which demobilization orders are applied in practice is ambiguous. Since 2011, those theoretically "demobilized" after their compulsory military service are often automatically re-enrolled in reserve service. Reserve duty may extend to the age of between 48 and 62. New lists of many persons required for reserve service were published in late 2018 in particular.

Periodic temporary "amnesties" announced by the regime have not been respected. These do not dispense from military service. In practice, these "amnesty" measures have led to thousands supposed to benefit from them being detained before being conscripted.

In areas reconquered by pro-regime forces, "settlement of status" ("reconciliation") agreements are supposed to protect from sanctions for evading military service, which must nonetheless be performed. However, the regime has violated these agreements, that also imply providing self-incriminating information. Various sources portray these agreements as a "façade" or "completely ineffective".

**Nota : les sources concernant le service militaire, notamment les rapports de mission faisant état d'entretiens menés avec de nombreux chercheurs, peuvent fournir des informations divergentes. Celles-ci sont néanmoins généralement mises en exergue par les auteurs des rapports.**

**Par ailleurs, les sources publiques consultées ne distinguent pas de façon systématique le service militaire obligatoire du service dans la réserve. Dans la présente note, la distinction entre les deux n'est dès lors effectuée que lorsque les sources le permettent.<sup>1</sup>**

**Il convient par ailleurs de rappeler qu'au fil du conflit, les forces armées syriennes et leurs milices alliées sont accusées de nombreux et divers crimes de guerre<sup>2</sup> et crimes contre l'humanité, notamment par la Commission d'enquête indépendante des Nations unies sur la Syrie.<sup>3</sup>**

## 1. Généralités

Le service militaire dans l'Armée arabe syrienne (AAS, ci-après « l'armée régulière » ou « l'armée »)<sup>4</sup> est régi par la **Loi du service sous le drapeau<sup>5</sup>, dit « Décret législatif » no.30 de 2007 (ci-après : « Loi du Service militaire. »)** Divers articles de cette loi sont amendés à de nombreuses occasions depuis 2007 sur des points de détail, et notamment très régulièrement depuis le début du conflit en 2011.<sup>6</sup>

Certaines des modalités d'application de la Loi du service militaire sont également détaillées dans le **Code pénal militaire de 1950** modifié en 1973, notamment concernant les poursuites en cas d'insoumission ou de désertion (cf. partie 1.4).<sup>7</sup>

### 1.1 Cadre juridique

Selon les textes de loi, **le service militaire est obligatoire en Syrie pour tous les hommes entre 18 et 42 ans.**<sup>8</sup> Les conscrits sont notifiés qu'ils sont appelés au service obligatoire ou dans la réserve (cf. partie 1.2.1 infra concernant le mode de notification). Concernant le service obligatoire, ils sont tenus de s'enregistrer auprès du bureau de recrutement militaire<sup>9</sup> entre leur 18<sup>e</sup> et leur 19<sup>e</sup> anniversaire.<sup>10</sup> Depuis un amendement de la Loi du service militaire en juin 2011, le service obligatoire est censé durer 18 ou 21 mois, selon le niveau d'études accompli (cf. infra).<sup>11</sup>

Après qu'ils ont complété leur service militaire obligatoire, les hommes peuvent être appelés à servir dans la réserve. Selon le think-tank américain International Crisis Group (ICG) en 2020, **le service dans la réserve peut s'étendre jusqu'à un âge compris entre 48 et 62 ans en fonction du grade militaire obtenu par la personne réserviste en question.**<sup>12</sup>

Les femmes peuvent effectuer le service militaire à titre volontaire.<sup>13</sup>

---

<sup>1</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.7 [url](#)

<sup>2</sup> European Asylum Support Office (EASO), 12/2019, p.38 [url](#)

<sup>3</sup> Cf. par exemple Nations unies, Conseil des droits de l'homme, 08/03/2018 [url](#)

<sup>4</sup> En arabe: *Al-jaïch al-arabi al-suri*.

<sup>5</sup> En arabe : *Qanoun khidmat al-'alm*.

<sup>6</sup> Syrie, Parlement, 2007 [url](#) ; Tahrir Institute for Middle East Policy (TIMEP), 06/12/2018 [url](#) ; Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020 [url](#)

<sup>7</sup> Syrie, Parlement, 1950 [url url](#) ; Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés, HCR, 03/11/2017, p.39-40 [url](#)

<sup>8</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.18 [url](#) ; International Crisis Group (ICG), 13/02/2020 [url](#)

<sup>9</sup> En arabe: *cha'bat tajneed*.

<sup>10</sup> Pays-Bas, Ministère des Affaires étrangères, 05/2020, p.22 [url](#)

<sup>11</sup> Pays-Bas, Ministère des Affaires étrangères, 05/2020, p.22 [url](#)

<sup>12</sup> International Crisis Group (ICG), 13/02/2020 [url](#) ; Pays-Bas, Ministère des Affaires étrangères, 05/2020, p.22 [url](#)

<sup>13</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.31 [url](#)

Les Palestiniens de Syrie sont également conscrits, et effectuent habituellement leur service dans l'Armée de libération palestinienne (ALP) affiliée à l'Armée régulière.<sup>14</sup>

La Loi du service militaire prévoit des modalités de report et/ou d'exemption du service militaire obligatoire pour certaines catégories de personnes (étudiants, fils uniques, fonctionnaires...). Les critères de ces reports et exemptions sont régulièrement amendés par décret au fil du conflit depuis 2011 notamment. Toutefois, selon le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) en mars 2020, dans la pratique les critères d'application de ces reports et exemptions demeurent variables au cas-par-cas, soumis à la corruption, et opaques. En 2018, l'ONG Amnesty International (AI) souligne que l'application du cadre juridique concernant ces reports et exemptions se caractérise par une absence de transparence.<sup>15</sup>

## 1.2 Effectivité du cadre juridique

La Loi du service militaire est amendée à de très nombreuses reprises depuis le début du conflit en 2011. Toutefois, et notamment au fil du conflit, la pratique du service militaire diverge très considérablement du cadre juridique, ce cadre comme la pratique étant très évolutifs.<sup>16</sup>

En novembre 2017, le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR) souligne que le cadre juridique relatif au service militaire est appliqué de façon de plus en plus arbitraire au fil du conflit, notamment en ce qui concerne le défaut d'application effective des motifs de reports et d'exemptions dans les termes prévus par la loi. Le HCR souligne notamment que **les personnes qui sont théoriquement « démobilisées » à l'issue de leur service militaire obligatoire sont souvent automatiquement ré-enrôlées dans le service de réserve.**<sup>17</sup>

En juin 2019, le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas souligne que le cadre juridique ne fait pas l'objet d'une application stricte, et que l'effectivité de son application est notamment liée au versement de pots-de-vin.<sup>18</sup> Pour sa part, le think-tank Tahrir Institute for Middle East Policy (TIMEP) indique en juin 2018 que l'application du cadre juridique est « discrétionnaire ».<sup>19</sup>

A la fin 2018, le centre de recherches turc Omran estime que **le cadre juridique concernant le service militaire ne saurait en aucun cas être considéré comme un cadre contraignant par le régime syrien.** Il attribue en particulier la divergence entre le cadre juridique et son application au fil du conflit depuis 2011 à la gestion des forces armées par le régime, qui est présentée comme fondée sur une base confessionnelle, non-impartiale et caractérisée par une absence de professionnalisme. Le centre Omran souligne que dans la pratique, le degré d'application effective des textes dépend de « l'humeur » des décideurs, d'« intérêts personnels » et de considérations de « confession, de classe ou de géographie », ainsi que d'évaluations sécuritaires confidentielles menées par les services de sécurité et de renseignement.<sup>20</sup>

Selon le centre Omran, l'effet cumulatif réel des amendements au cadre juridique au cours du conflit vise à renforcer la pratique *de facto* en vigueur depuis 2011 et caractérisée par les quatre points suivants :

- **Le refus effectif de la démobilisation des conscrits après la fin de leur période théorique de service obligatoire.**<sup>21</sup> Jusqu'à une première annonce de démobilisation à la fin 2018 – dont l'effectivité est par la suite très discutée (cf.

---

<sup>14</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.31 [url](#)

<sup>15</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.34 [url](#)

<sup>16</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020 [url](#) ; Omran for Strategic Studies, 31/12/2018 [url](#)

<sup>17</sup> Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), 03/11/2017, p.41 [url](#)

<sup>18</sup> Pays-Bas, Ministère des Affaires étrangères, 07/2019, p.64 [url](#)

<sup>19</sup> Tahrir Institute for Middle East Policy (TIMEP), 06/12/2018 [url](#)

<sup>20</sup> Omran for Strategic Studies, 31/12/2018, p.167-168 [url](#)

<sup>21</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.33 [url](#)

infra) – les personnes ayant terminé leur période théorique de service obligatoire de 18 mois depuis le début du conflit demeurent enrôlées, notamment au titre du service dans la réserve (cf. partie 4);<sup>22</sup>

- L'augmentation de l'influence des réseaux de **corruption** au sein de l'armée ;
- Le **refus des exemptions et reports** qui demeurent théoriquement en vigueur selon le cadre juridique ;<sup>23</sup>
- **L'enrôlement forcé de personnes ayant dépassé les critères d'âge** censément toujours en vigueur.<sup>24</sup>

En 2017, le HCR indique que les autorités ont intensifié leurs efforts de conscription, tant concernant le service obligatoire que la réserve. Il souligne que dans les zones reprises par les forces pro-régime notamment, les personnes d'âge militaire sont détenues en grand nombre pour y être enrôlées.<sup>25</sup> D'autres sources affirment au Service de l'immigration danois que le recrutement dans l'armée est en hausse depuis 2018, et qu'il concerne plus particulièrement les personnes originaires des ex-zones rebelles reconquises par les forces pro-régime en 2018 notamment, et dites « réconciliées » par le régime (notamment les gouvernorats de Deraa et Quneitra (Sud), le massif du Qalamoun (Ouest), la Ghouta Orientale, la banlieue sud de Damas...).<sup>26</sup>

Dans la pratique, toutefois, en novembre 2019, selon Christopher Kozak, spécialiste de la Syrie et chercheur affilié au think-tank Institute for the Study of War (ISW), **l'armée tente d'enrôler « tout homme d'âge militaire sur lequel elle peut mettre la main »**.<sup>27</sup> De manière générale, Christopher Kozak précise que ceci inclut notamment des personnes normalement trop jeunes pour être enrôlées, ainsi que les personnes appelées pour servir dans la réserve, et celles qui avaient déjà effectué leur service militaire obligatoire avant le début du conflit en 2011.<sup>28</sup>

En mai 2020, la majorité des sources avec lesquelles s'entretient le Service de l'immigration danois s'accordent sur le fait que l'enrôlement effectif tant des conscrits que des réservistes est en hausse depuis 2018, notamment pour les envoyer combattre sur le front dans le Nord-ouest (gouvernorats d'Idlib, d'Alep, Lattaquié et, jusqu'à la fin 2019<sup>29</sup>, de Hama, ci-après « front d'Idlib »).<sup>30</sup>

En décembre 2018, le Service de l'immigration finlandais rapporte que l'information qu'il reçoit de ses interlocuteurs concernant les évolutions du service obligatoire au fil du conflit est cohérente avec celle de la Commission d'enquête des Nations unies sur la Syrie. Les deux sources concordent sur le fait que dans la pratique **les forces armées syriennes considèrent les hommes entre 15 et 16 ans et jusqu'à 55 ans comme « en âge de combattre » et que ceux-ci sont ainsi susceptibles d'enrôlement forcé, ce indépendamment du cadre juridique**.<sup>31</sup>

Selon l'analyste Aymenn Jawad al-Tamimi en mars 2020, **l'armée envoie les conscrits au front indépendamment de leur confession, leur lieu d'origine ou leurs qualifications**. Les conscrits des zones considérées loyalistes et les membres de la communauté alaouite sont également envoyés au front.<sup>32</sup>

A titre d'exemple, Haid Haid, spécialiste de la Syrie et chercheur au centre de recherche britannique Chatham House, rapporte qu'en octobre 2018 30 000 personnes sont appelées

---

<sup>22</sup> Danemark, Danish Immigration Service, 10/2019, p.7 [url](#)

<sup>23</sup> Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), 03/11/2017, p.41 [url](#)

<sup>24</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.33 [url](#)

<sup>25</sup> Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), 03/11/2017, p.40-41 [url](#)

<sup>26</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.49 [url](#)

<sup>27</sup> European Asylum Support Office (EASO), entretien avec Christopher Kozak en novembre 2019, 03/2020, p.33 [url](#)

<sup>28</sup> European Asylum Support Office (EASO), entretien avec Christopher Kozak en novembre 2019, 03/2018, p.20 [url](#)

<sup>29</sup> BALANCHE Fabrice, Washington Institute (WINEP), 26/02/2020 [url](#)

<sup>30</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.11 [url](#)

<sup>31</sup> Finlande, Finnish Immigration Service, 14/12/2018 [url](#)

<sup>32</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.9 [url](#)

dans le seul gouvernorat de Deraa, tant au titre du service obligatoire que du service dans la réserve, et ce alors qu'une « amnistie » (cf. infra) reportant le service pendant six mois dans le gouvernorat de Deraa est censément en vigueur depuis sa reprise par les forces pro-régime.<sup>33</sup>

### 1.2.1 La notification de la conscription

Selon le chercheur d'ISW Christopher Kozak, au fil du conflit, les autorités évitent la notification écrite traditionnelle de la conscription, y compris via des annonces publiées par la police locale, du fait que celle-ci facilite ou encourage la fuite ou le versement de pots-de-vin aux policiers pour échapper au service.<sup>34</sup>

Au fur et à mesure du conflit, la conscription et sa notification ont ainsi lieu de façons de plus en plus diverses, tant pour le service militaire obligatoire que pour le service dans la réserve. Celles-ci incluent la notification au domicile, en personne dans des branches de recrutement, par des institutions gouvernementales lors du renouvellement d'autres documents, à des barrages fixes et mobiles, dans les transports publics, dans les universités et (notamment dans le contexte de la pandémie de Covid-19 en 2020) dans les hôpitaux<sup>35</sup>, aux postes-frontières, par des raids des services de sécurité, et dans les camps de personnes déplacées.<sup>36</sup>

### 1.2.2 Le Livret militaire

Un livret militaire est fourni avant l'entrée au service obligatoire. Lorsque le service commence, ce livret militaire et la carte d'identité civile sont confiés aux autorités, et une carte militaire est fournie à la recrue. Le livret militaire et la carte d'identité civile sont en principe rendus aux recrues à l'issue du service.<sup>37</sup>

## 1.3 Durée du service

Jusqu'en 2005, le service militaire obligatoire durait 30 mois. Jusqu'en septembre 2008, il durait 24 mois. A la date de cette note, il est réduit à 21 mois, à l'exception des personnes n'ayant pas dépassé la cinquième année d'école élémentaire, qui continuent à servir pour une durée de 24 mois.<sup>38</sup>

Selon la loi no.35/2011 de mars 2011, qui amende la durée du service obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011, **le service obligatoire dure 18 ou 21 mois selon le niveau d'études atteint.**<sup>39</sup> Selon le centre de recherche norvégien LandInfo en 2018, toutefois, l'extension du service à 21 mois pour les personnes n'ayant pas dépassé la cinquième année d'école élémentaire n'est pas appliquée dans la pratique.<sup>40</sup>

**Dans la pratique,<sup>41</sup> le service obligatoire est prolongé de manière systématique et indéfinie depuis le début du conflit.**<sup>42</sup> Selon la chercheuse spécialiste de la Syrie Elizabeth Tsurkov et le site d'informations syrien Souriatna, aucune des « Classes » de conscrits mobilisées en date de cette prolongation du service à l'automne 2011 ne bénéficie

---

<sup>33</sup> HAID Haid, Middle East Eye (MEE), 05/08/2019 [url](#)

<sup>34</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2018 [url](#) ; Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), 03/11/2017 [url](#)

<sup>35</sup> TSURKOV Elizabeth et JUKHADAR Qusai, Middle East Institute, 23/04/2020 [url](#) ; Damascus Bureau, 08/07/2019 [url](#)

<sup>36</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.11-13 [url](#)

<sup>37</sup> Finlande, Finnish Immigration Service, 13/08/2016, p.5 [url](#)

<sup>38</sup> Omran for Strategic Studies, 31/12/2018, p.175 [url](#)

<sup>39</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.36 [url](#) ; Omran for Strategic Studies, 31/12/2018, p.176 [url](#)

<sup>40</sup> Norvège, LandInfo, 01/03/2018, p.10 [url](#) ; Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.36 [url](#)

<sup>41</sup> KHADDOUR Kheder, Carnegie Middle East Center, 14/03/2016 [url](#) ; Enab Baladi, 02/06/2018 [url](#)

<sup>42</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.32 [url](#)

dans la pratique de la réduction de la durée du service militaire obligatoire qui était censée entrer en vigueur à partir de juin 2011.<sup>43</sup>

En outre, à partir de l'automne 2011, seuls quelques rares conscrits et réservistes sont démobilisés, à partir de 2019. Parmi les « classes » démobilisées figurent la « Classe 101 », qui est la première classe de conscrits à voir son service prolongé en 2011 (cf. partie 4).<sup>44</sup>

Les sources consultées divergent très considérablement sur le détail de quelles classes de conscrits ont effectivement été démobilisées, et à quelles dates. Toutefois, toutes concordent sur le fait que les mesures de démobilisation demeurent très limitées et *ad hoc* (cf. partie 4).<sup>45</sup>

Les personnes conscrites démobilisées demeurent soumises à l'appel à la réserve.<sup>46</sup>

## 1.4 Les conséquences juridiques de l'insoumission ou de la désertion

L'insoumission et/ou la désertion du service militaire obligatoire ou de la réserve constituent une **infraction pénale**<sup>47</sup> en application des articles 100 et 101 de la Loi du service militaire<sup>48</sup>, dont les modalités sont détaillées dans le Code pénal militaire de 1950<sup>49</sup>, révisé en 1973.<sup>50</sup>

**De très nombreuses personnes sont recherchées par les services de renseignement syriens pour insoumission et/ou désertion depuis le début du conflit en 2011.** A titre d'exemple, le site d'informations syrien *Zaman Al-Wasl* publie des listes de 108 123 personnes recherchées en 2016 dans la seule ville d'Alep.<sup>51</sup>

Par ailleurs, selon le centre de recherche LandInfo et un conseiller militaire à la Commission d'enquête des Nations unies sur la Syrie, **les membres des familles des personnes insoumises, et en particulier de celles ayant fait désertion, peuvent faire l'objet de pressions voire d'arrestation.**<sup>52</sup>

### 1.4.1 Conséquences juridiques de l'insoumission

Concernant **l'insoumission**, selon la lecture du Code pénal militaire<sup>53</sup> par le HCR, en temps de guerre les personnes, qui ne se présentent pas pour être enrôlées sous une période de 30 jours après qu'elles ont été appelées, sont passibles d'une **peine de prison qui peut aller jusqu'à cinq ans** selon les circonstances.<sup>54</sup> L'article 99 du Code pénal militaire précise que cette peine est de trois à cinq ans pour les personnes qui se soustraient au service pour une période qui dépasse une période de trois mois et une semaine.<sup>55</sup> A l'issue de cette peine, la personne insoumise doit effectuer le service militaire.<sup>56</sup>

---

<sup>43</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Elizabeth Tsurkov, 05/2020, p.67 [url](#) ; Facebook, page au nom de « Souriatna - جريدة سورياتنا » (Journal Souriatna), publication du 27/03/2015 [url](#)

<sup>44</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.64 [url](#) ; Al-Araby Al-Jdeed, 26/05/2018 [url](#)

<sup>45</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020 [url](#)

<sup>46</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.32 [url](#) ; Norvège, LandInfo, 03/01/2018 [url](#)

<sup>47</sup> European Asylum Support Office (EASO), 01/2020 [url](#)

<sup>48</sup> Tahrir Institute for Middle East Policy (TIMEP), 06/12/2018 [url](#)

<sup>49</sup> Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), 03/11/2017, p.39-40 [url](#)

<sup>50</sup> Norvège, LandInfo, 01/03/2018, p.10 [url](#)

<sup>51</sup> European Institute of Peace (EIP), 07/2019, p.10 [url](#)

<sup>52</sup> Norvège, LandInfo, Entretien avec un conseiller militaire de la Commission d'enquête des Nations unies sur la Syrie en octobre 2014, 01/03/2018, p.10 [url](#)

<sup>53</sup> Syrie, Parlement, 1950 [url url](#)

<sup>54</sup> Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), 05/2020, p.8 [url](#)

<sup>55</sup> Syrie, Parlement, 1950 [url url](#)

<sup>56</sup> Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), 05/2020, p.8 [url](#)



#### 1.4.2 Conséquences juridiques de la désertion

Selon le centre de recherche LandInfo, les **peines de prison pour la désertion en période de conflit peuvent aller jusqu'à 15 ans** (dix ans en temps de paix), et jusqu'à la **prison à perpétuité** pour les déserteurs dont les autorités syriennes estiment qu'elles ont abandonné le combat, ou la **peine de mort** pour les personnes qui rejoignent également l'ennemi.<sup>57</sup> De manière générale, selon Landinfo, **les personnes ayant fait désertion sont souvent punies de la même façon que celles qui sont réputées avoir rejoint l'opposition.**<sup>58</sup>

Concernant la désertion, Landinfo souligne que le cadre juridique du Code pénal militaire n'est pas toujours celui suivi dans la pratique. Certains déserteurs sont traduits par des cours civiles, d'autres par la Cour antiterroriste créée en 2012, et d'autres par des officiers sur le terrain au sein des Cours militaires. **D'autres encore sont victimes de disparitions forcées ou exécutées sans procès.**<sup>59</sup>

#### 1.4.3 Conséquences au-delà de l'âge de 42 ans

En décembre 2019, l'Article 97 de la Loi du service militaire est amendé pour prévoir que dans tous les cas, toute personne ayant atteint l'âge de 42 ans sans avoir complété son service militaire obligatoire est tenue de payer la somme de 8 000 dollars dans la période de trois mois qui suit son 42<sup>e</sup> anniversaire (*badal fawat al-khidma*). Faute de ce faire, les autorités peuvent saisir les biens de la personne sans préavis, ainsi que ceux de son épouse et de ses enfants si les biens de la personne ne suffisent pas.<sup>60</sup> Cet amendement complète un précédent amendement dans le même sens datant de novembre 2017.<sup>61</sup> Des avocats syriens affirment au média syrien favorable à l'opposition<sup>62</sup> *Enab Baladi* que ces mesures sont, dans tous les cas, considérées en violation de la constitution et des lois syriennes en vigueur.<sup>63</sup>

Pour les Syriens qui sont en dehors du pays et en infraction vis-à-vis du service militaire, selon le think-tank Carnegie Middle East Center en février 2020, à cette date deux options existent pour régulariser leur statut :

1. Jusqu'à l'âge de 43 ans, pour les personnes justifiant d'au moins quatre années passées à l'étranger de façon continue<sup>64</sup> : de payer des frais d'exemption de 8 000 dollars américains (*badal fawat al-khidma*, article 13 révisé de la Loi du service militaire).<sup>65</sup> Les personnes qui échouent à effectuer ce paiement sont exposées à une saisine provisoire de leurs avoirs.<sup>66</sup>
2. Après avoir atteint l'âge de 43 ans, pour les personnes qui n'ont pas effectué leur service obligatoire pour des raisons autres que l'obtention d'une exemption ou d'un report en cours<sup>67</sup> : de payer cette même somme en lieu et place du service non effectué, assorti de la saisine exécutive des avoirs ou de ceux de la famille en cas de non-paiement.<sup>68</sup>

---

<sup>57</sup> Norvège, LandInfo, 01/03/2018, p.10 [url](#)

<sup>58</sup> Norvège, LandInfo, 01/03/2018, p.10 [url](#)

<sup>59</sup> Norvège, LandInfo, 01/03/2018, p.10 [url](#)

<sup>60</sup> Carnegie Middle East Center, 20/02/2020 [url](#)

<sup>61</sup> Syrie, Parlement, 15/11/2017 [url](#)

<sup>62</sup> ISSA Antoun, Middle East Institute, 12/2016 [url](#)

<sup>63</sup> Enab Baladi, 26/12/2019 [url](#)

<sup>64</sup> Enab Baladi, 26/12/2019 [url](#)

<sup>65</sup> Carnegie Middle East Center, 20/02/2020 [url](#)

<sup>66</sup> Enab Baladi, 26/12/2019 [url](#)

<sup>67</sup> Pays-Bas, Ministère des Affaires étrangères, 07/2019, p.23 [url](#)

<sup>68</sup> Carnegie Middle East Center, 20/02/2020 [url](#)

#### 1.4.4 Effectivité du cadre juridique

Dans la plus récente mise à jour de ses considérations sur les personnes fuyant le conflit en Syrie, le HCR souligne que les observateurs indépendants considèrent que **l'insoumission est plausiblement considérée par les autorités syriennes comme un acte politique d'opposition**, et qu'elle peut ainsi mener à des mesures punitives au-delà des sanctions pénales prévues par le cadre juridique. Ces mesures punitives spécifiques aux insoumis incluent un traitement plus sévère lors de l'arrestation, l'interrogation et la détention, ainsi que pendant le déploiement au cours du service militaire qui suit. Selon le HCR, qui emploie les mêmes termes à cet égard en 2017<sup>69</sup> et en 2020,<sup>70</sup> plutôt que la peine d'emprisonnement prévue par le Code pénal militaire, les personnes détenues pour infraction au service militaire sont souvent déployées sur les lignes de front sur une période de quelques jours ou de semaines suivant leur arrestation, sans formation adéquate.<sup>71</sup> Par ailleurs, **les biens des personnes ayant fait désertion sont ciblés, pillés, brûlés et détruits.**<sup>72</sup>

Le centre de recherche Landinfo confirme que dans la pratique les peines sont appliquées de façon arbitraire, et non en concordance avec le Code pénal militaire. Les déserteurs notamment sont souvent punis de la même façon que les personnes qui sont réputées avoir rejoint l'opposition, ce qui implique des disparitions forcées, exécutions, détentions arbitraires des membres de la famille, etc.<sup>73</sup>

Selon la Commission d'enquête sur la Syrie des Nations unies en 2019, les conscrits ayant fait **désertion** sont parmi les catégories de personnes les plus susceptibles d'être détenues arbitrairement par les autorités syriennes. Lors de campagnes ciblées, les autorités procèdent systématiquement à la détention des personnes ayant fait défection et celles suspectées de sympathie pour l'opposition. En 2015, l'ONG Amnesty International (AI) rapporte que les autorités arrêtent les personnes ayant fait défection et les font disparaître de force.<sup>74</sup> A la fin 2019, l'ONG Daraa Martyrs Documentation Center recense l'arrestation de 112 déserteurs, dont certains s'étaient rendus depuis l'annonce d'une « amnistie » à leur égard en octobre 2018 (cf. infra). Parmi les cas documentés par la suite, parmi ces 112 personnes, huit (7 pour cent) décèdent dans les prisons et centres de détention du régime, huit autres sont relâchées pour rejoindre l'armée, et 13 autres (12 pour cent) sont rapportées détenues à la prison militaire de Saydnaya. Un sort similaire est rapporté pour les déserteurs s'étant rendus au régime dans la période suivant la reconquête par les forces pro-régime du gouvernorat de Deraa en juillet 2018.<sup>75</sup>

Selon un diplomate occidental en 2020, le cadre juridique concernant la désertion n'a pas évolué au fil du conflit, mais il est à supposer que **le régime emploie également d'autres lois afin de poursuivre les déserteurs, notamment la Loi anti-terroriste.**<sup>76</sup> Le chercheur spécialiste de la Syrie Suhail al-Ghazi souligne que les pots-de-vin ne peuvent être employés pour échapper à des poursuites au titre de la Loi anti-terroriste.<sup>77</sup> Notamment, les accords dits de « réconciliation » n'incluent pas d'amnistie pour les crimes autres que l'infraction au service militaire ou l'opposition au gouvernement. Le régime, directement ou par procuration, poursuit ainsi des personnes censément « régularisées »

---

<sup>69</sup> Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), 03/11/2017, p.39-40 [url](#)

<sup>70</sup> Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), 05/2020, p.9-10 [url](#)

<sup>71</sup> Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), 03/11/2017, p.39-40 [url](#)

<sup>72</sup> Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), 03/11/2017, p.42 [url](#)

<sup>73</sup> Norvège, LandInfo, 01/03/2018, p.10 [url](#)

<sup>74</sup> Norvège, LandInfo, 01/03/2018, p.10 [url](#)

<sup>75</sup> Daraa Martyrs Documentation Center, 10/2019, p.7-8 [url](#)

<sup>76</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.27 [url](#)

<sup>77</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Suhail Al-Ghazi, 05/2020, p.33 [url](#)

à travers d'autres chefs d'inculpation pénaux non reliés à l'infraction vis-à-vis du service militaire<sup>78</sup>, au moyen de poursuites intentées à titre « privé ». <sup>79</sup>

## 2. Les motifs de reports ou d'exemption

La Loi du service militaire prévoit des modalités de reports ou d'exemption du service militaire obligatoire pour certaines catégories limitées de personnes. **De manière générale, ces motifs ne permettent que d'effectuer la demande d'un report périodique du service militaire obligatoire, et non une demande d'exemption permanente de celui-ci.**<sup>80</sup>

Selon le chercheur d'ISW Christopher Kozak en novembre 2019, **les autorités syriennes ont commencé à enrôler des catégories de personnes qui étaient censément protégées de la conscription par la Loi du service militaire au fil du conflit depuis 2011.** En date de mars 2020, elles n'ont pas rétabli ces motifs de reports ou exemptions dans la pratique. Elles continuent ainsi de cibler pour les enrôler des catégories de personnes censément exemptes de la conscription ou éligibles à obtenir des reports, telles que les fonctionnaires et les étudiants (cf. infra).<sup>81</sup> De manière générale, le HCR confirme que les catégories censément « protégées » par un droit à demander des reports ou l'exemption sont de fait visées par la conscription.<sup>82</sup>

### 2.1 Les frais d'exemption (le « *badal al-naqdi* »)

La Loi du service militaire permet en principe d'obtenir une exemption permanente du service obligatoire en payant une pénalité (le « *badal al-naqdi* »). Toutefois, selon toutes les sources consultées par le Service de l'immigration danois en mai 2020, **il n'existe pas d'option équivalente pour payer une pénalité pour échapper au service dans la réserve.** Selon l'ONG Syrian Network for Human Rights (SNHR), seul le versement d'un pot-de-vin pourrait ainsi permettre d'échapper au service dans la réserve.<sup>83</sup> Toutefois, selon le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, **certaines personnes ayant payé des pots-de-vin pour obtenir des reports sont néanmoins enrôlées par la suite.**<sup>84</sup>

Selon le chercheur Thanassis Cambanis du think-tank américain The Century Foundation en avril 2018, les personnes en dehors du pays qui souhaitent obtenir une exemption par ce moyen, en personne ou via un membre de leur famille, doivent avoir une confiance raisonnable dans le fait que les autorités syriennes ne procéderont pas à leur détention (où à celle du membre de la famille) à l'occasion de cette demande d'exemption. Selon Thanassis Cambanis, les personnes appartenant à la majorité sunnite sont en effet déjà considérées comme suspectes par les autorités. Par ailleurs, toute personne ayant un lien imputé avec l'opposition (le cas de la majorité des réfugiés sunnites d'après Thanassis Cambanis) ne peut dans la pratique considérer le *badal al-naqdi* comme une option fiable pour éviter le service militaire.<sup>85</sup>

De nombreux amendements sont apportés aux modalités d'application du *badal al-naqdi* au cours du conflit, à l'instar de son montant. En mars 2020, EASO rapporte que cette somme est fixée à **8 000 dollars américains, pour les personnes pouvant justifier d'avoir vécu à l'étranger pour une période d'au moins quatre ans et d'être en mesure de justifier avoir quitté la Syrie de façon légale.**<sup>86</sup> Les personnes résidant à

<sup>78</sup> Radio France Internationale, RFI (Source: Agence France-Presse, AFP), 02/07/2020 [url](#)

<sup>79</sup> HAID Haid, Chatham House, 08/2019 [url](#)

<sup>80</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.34 [url](#)

<sup>81</sup> European Asylum Support Office (EASO), Entretien avec Christopher Kozak en novembre 2019, 03/2020, p.34 [url](#)

<sup>82</sup> Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), 03/11/2017 [url](#)

<sup>83</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.19-23 [url](#)

<sup>84</sup> Pays-Bas, Ministère des affaires étrangères, 07/2019, p.64 [url](#)

<sup>85</sup> Finlande, Finnish Immigration Service, Entretien avec Thanassis Cambanis en avril 2018, 14/12/2018, p.5 [url](#)

<sup>86</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 02/2019, p.29 [url](#)

l'étranger depuis plus de quatre ans doivent s'acquitter de frais additionnels pour chaque année supplémentaire.<sup>87</sup> Toutefois, EASO souligne que le paiement de ces frais est lié à la corruption, au versement de pots-de-vin et à une mise en pratique discrétionnaire.<sup>88</sup> **Dans tous les cas, cette somme doit être versée dans les trois mois suivant l'appel à la conscription. Ce délai ne peut être prolongé que de deux jours, ce qui implique le paiement de frais d'exemption supplémentaires.**<sup>89</sup>

De nombreux entretiens menés par le Service de l'immigration danois en 2020 amènent toutefois à conclure que **le paiement de ces frais d'exemption ne constitue en aucun cas une garantie effective contre la conscription forcée**. Selon ces entretiens, l'unique cas d'application effective de cette exemption pourrait s'appliquer en principe aux personnes ayant dépassé l'âge formel du service obligatoire, soit 42 ans, ou qui ont déjà complété le service obligatoire, et non pas aux personnes n'ayant jamais effectué leur service obligatoire, ou ayant fait défection. Ces sources soulignent que, même dans ces deux cas de figure, **ces personnes peuvent néanmoins être rappelées au service, et notamment envoyées au front, tant que le conflit persiste.**<sup>90</sup>

### 2.1.1 Le décret no.31 de novembre 2020

En novembre 2020, dans le contexte de l'effondrement économique sans précédent du pays et dans le but d'obtenir les devises étrangères dont il manque, le régime publie un nouveau décret qui augmente et amende les frais du *badal al-naqdi*. Selon ce décret législatif no.31, **pour les personnes n'ayant pas dépassé trois ans depuis la date initialement prévue pour leur conscription**, les frais du *badal al-naqdi* sont élevés à 10 000 dollars américains pour les personnes vivant en dehors de la Syrie depuis un an, à 9 000 dollars pour celles vivant en dehors de la Syrie depuis deux ans et plus, etc.<sup>91</sup>

Par ailleurs, le décret no.31 impose une amende supplémentaire de 200 dollars américains par an pour toute personne qui est en dehors du pays depuis cinq ans et n'a pas encore réglé le *badal al-naqdi*.<sup>92</sup>

Toutefois, **l'interprétation de ce décret et son effectivité demeurent ambiguës en date de cette note**. Dans le cadre d'un entretien avec le géographe Fabrice Balanche, le quotidien *La Croix* interprète le texte comme établissant des frais cumulés de 10 000 dollars pour un an et de 9 000 dollars pour chaque année suivante.<sup>93</sup>

A cette occasion, Fabrice Balanche juge que très peu de Syriens en exil pourront ou souhaiteront bénéficier de ces décrets, au vu notamment des sommes requises et de l'absence de confiance dans le régime pour honorer son propre texte de loi.<sup>94</sup>

## 2.2 Les motifs médicaux

En principe, des exemptions médicales existent. Toutefois, EASO souligne en mars 2020 qu'une information fiable à ce sujet peut difficilement être obtenue.<sup>95</sup>

En avril 2019, le chercheur Thanassis Cambanis affirme au Service de l'immigration finlandais que, dans la pratique, les personnes âgées ou obèses qui pouvaient auparavant demander à bénéficier d'une exemption pour motifs médicaux sont de fait conscrites. Un expert syrien anonyme affirme au même Service que, dans la pratique et **dans tous les**

---

<sup>87</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 02/2019, p.28 [url](#)

<sup>88</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.36 [url](#)

<sup>89</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 02/2019, p.27 [url](#)

<sup>90</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.36 [url](#) ; Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 02/2019, p.27 [url](#)

<sup>91</sup> Syrie, Parlement, 08/11/2020 [url](#)

<sup>92</sup> Syrie, Parlement, 08/11/2020 [url](#)

<sup>93</sup> La Croix, 12/11/2020 [url](#)

<sup>94</sup> La Croix, 12/11/2020 [url](#)

<sup>95</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.35 [url](#)

**cas, l'exemption médicale ne sera pas accordée si la pathologie médicale en question n'est pas extrêmement visible.**<sup>96</sup>

En mars 2020, plusieurs sources affirment au Service de l'immigration danois que **des personnes souffrant de pathologies médicales sérieuses qui devraient en principe justifier leur exemption doivent néanmoins payer des pots-de-vin pour en bénéficier.**<sup>97</sup>

## 2.3 Les fils uniques

Selon la Loi du service militaire, les fils uniques peuvent être exemptés du service militaire, y compris si leurs parents sont divorcés, et si l'un ou les deux parents sont décédés. Le Service de l'immigration finlandais précise qu'un fils unique devrait également être exempté s'il a des demi-frères, ou s'il est devenu fils unique du fait du décès d'un ou de plusieurs de ses frères.<sup>98</sup> L'exemption doit être renouvelée jusqu'à ce la mère du fils unique soit considérée comme ne pouvant plus avoir d'enfants, soit autour de l'âge de 50 ans.<sup>99</sup>

Selon le rapport de mission du Service de l'immigration finlandais à la fin 2018, cité par EASO en mars 2020, cette exemption demeure en vigueur, mais les contrôles à son égard se sont renforcés. Cette exemption doit à présent être renouvelée tous les ans, et non plus tous les deux ans.<sup>100</sup>

En mars 2020, EASO souligne que d'autres informations à ce sujet n'ont pu être trouvées.<sup>101</sup>

### 2.3.1 Nombre de fils par famille

EASO rapporte qu'en août 2014 un décret modifie le nombre de fils par famille qui peuvent être éligibles à obtenir un report du service militaire. Selon ce décret, un fils par famille peut obtenir un report si deux à quatre de ses frères sont enrôlés dans le service obligatoire, volontaire ou dans la réserve ; deux fils par famille si entre cinq et huit de leurs frères sont dans ce cas ; et trois fils par famille si neuf ou plus de leurs frères sont dans ce cas. Jusqu'à la date de cet amendement, seul un fils par famille pouvait obtenir un report sur la base du service effectué par ses frères.<sup>102</sup>

## 2.4 Les fonctionnaires

La loi prévoit une exemption du service militaire pour certaines catégories de fonctionnaires. Selon un analyste des conflits humanitaires cité par le Service de l'immigration finlandais, en novembre 2017, les fonctionnaires, en particulier ceux à Damas et travaillant dans les ministères, ne sont pas conscrits. Selon un autre expert cité par EASO, les fonctionnaires recrutés sont généralement des réservistes qui sont rappelés à leurs anciennes tâches militaires.<sup>103</sup>

En novembre 2017, toutefois, de manière contradictoire, **une directive du bureau du Premier ministre commande aux institutions publiques de mettre un terme à l'emploi des fonctionnaires « évitant » le service militaire obligatoire ou dans la réserve.** Un nombre non établi de fonctionnaires sont renvoyés de leur emploi et cessent

---

<sup>96</sup> Finlande, Finnish Immigration Service, Entretien avec Thanassis Cambanis en avril 2018, 14/12/2018, p.8 [url](#) ; Finlande, Finnish Immigration Service, Entretien avec un expert syrien anonyme en mai 2018, 14/12/2018, p.8 [url](#)

<sup>97</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.19-21 [url](#)

<sup>98</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.35 [url](#)

<sup>99</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.35 [url](#)

<sup>100</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.35 [url](#)

<sup>101</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.35 [url](#)

<sup>102</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.35 [url](#)

<sup>103</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.34-35 [url](#)

ainsi en principe de bénéficier de l'exemption que leur statut de fonctionnaire était censé leur fournir.<sup>104</sup> En novembre 2019, le chercheur d'ISW Christopher Kozak affirme à EASO que **les autorités continuent à tenter de contraindre les fonctionnaires à s'enrôler dans la réserve ou des formations paramilitaires pro-régime.**<sup>105</sup>

En mars 2020, EASO rapporte qu'il n'a pas été possible de trouver plus d'information sur l'application effective de l'exemption théorique pour les fonctionnaires.<sup>106</sup>

## 2.5 Les reports étudiants

Sous certaines conditions, les étudiants effectuant des études supérieures peuvent être exemptés du service militaire. Toutefois, selon EASO, une modification de la loi en 2017 a rendu le report de la conscription pour ceux-ci plus difficile. Par ailleurs, des amendements à la Loi du Service militaire en 2019 ont introduit des restrictions supplémentaires qui délimitent de nouvelles limites d'âge pour commencer différents niveaux d'éducation, ainsi que le nombre d'années d'études pendant lesquelles les étudiants peuvent demander le report du service militaire.<sup>107</sup>

Dans tous les cas, selon le Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies (HCDH) en 2020, dans le gouvernorat de Deraa, **les hommes au-delà de 25 ans sont conscrits dans les forces armées ou paramilitaires, car ils sont considérés comme ayant dépassé l'âge limite pour le report étudiant.**<sup>108</sup>

Diverses sources indiquent que **l'exemption du service militaire applicable aux étudiants peut être mise en œuvre de manière arbitraire,**<sup>109</sup> y compris en fonction de l'unité de la Police militaire qui est responsable de leur cas.<sup>110</sup> En novembre 2019, le Bureau de recrutement militaire de Homs refuse de fournir à des étudiants les documents prouvant leur exemption.<sup>111</sup> En décembre 2018, le Service de l'immigration finlandais indique que les étudiants qui ne disposent pas des documents démontrant leur éligibilité à obtenir un report sont conscrits immédiatement. Dans de nombreux cas, des étudiants ayant obtenu des reports sont conscrits de force.<sup>112</sup>

En juillet 2019 notamment, dans la Ghouta orientale, **des étudiants censément exemptés du service obligatoire font de fait l'objet de conscription forcée.**<sup>113</sup>

En décembre 2019, le chercheur d'ISW Christopher Kozak affirme à EASO que les autorités continuent à cette date de cibler les étudiants censés bénéficier de reports, pour les incorporer de force.<sup>114</sup> En février 2020, le site d'informations favorable à l'opposition<sup>115</sup> *Baladi News* rapporte une large campagne de conscription à Alep qui cible des étudiants ayant obtenu leur report étudiant pour combattre sur le front dans les gouvernorats d'Idlib et Alep.<sup>116</sup>

## 2.6 Le service en dehors des forces armées

---

<sup>104</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.34-35 [url](#)

<sup>105</sup> European Asylum Support Office (EASO), Entretien avec Christopher Kozak en novembre 2019, 03/2020, p.34 [url](#)

<sup>106</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.34-35 [url](#)

<sup>107</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.34 [url](#)

<sup>108</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.34 [url](#)

<sup>109</sup> Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), 11/06/2019 [url](#)

<sup>110</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.34 [url](#)

<sup>111</sup> European Institute of Peace (EIP), 07/2019, p.49 [url](#)

<sup>112</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.34 [url](#)

<sup>113</sup> European Institute of Peace (EIP), 07/2019, p.49 [url](#)

<sup>114</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.34 [url](#)

<sup>115</sup> ISSA Antoun, Middle East Institute, 12/2016 [url](#)

<sup>116</sup> Baladi News (Syrian Observer), 24/02/2020 [url](#)

Le cadre juridique ne permet pas en théorie d'effectuer le service militaire en dehors des forces armées régulières. Le HCR mentionne toutefois que dans la pratique le service peut être effectué au sein d'un service de renseignement.<sup>117</sup>

De très nombreuses et diverses milices pro-régime ont été formées depuis le début du conflit. A titre d'exemple, le Service de l'immigration finlandais divise celles-ci en milices « officielles » (parrainées par les autorités) et « non-officielles » (parrainées par les communautés locales, les hommes d'affaires, etc), ainsi qu'entre milices locales et celles fondées sur une base ethnique.<sup>118</sup>

Depuis 2014, la plupart de ces milices ont été incorporées dans les forces armées régulières, notamment au sein des nouveaux 4<sup>e</sup> Corps (fin 2015) et 5<sup>e</sup> corps (en 2016) de l'armée (cf. infra), créés dans le but spécifique de les intégrer. Pour autant, selon le chercheur Haid Haid, **les personnes servant dans ces milices intégrées à la structure de l'armée régulière ne sont pas nécessairement considérées comme y ayant effectué leur service militaire, et demeurent exposées à être appelées.**<sup>119</sup>

En mars 2020, EASO souligne que les liens de ces milices avec l'armée et le régime sont si proches que, dans la pratique, il est possible de rejoindre l'une de ces milices plutôt que d'effectuer un service militaire conventionnel, en particulier dans les zones reconquises par le régime.<sup>120</sup> Selon un expert interviewé par le Service de l'immigration finlandais en 2018, ce cas de figure est particulièrement pertinent dans les zones reconquises et dites « réconciliées » par le régime<sup>121</sup> (notamment les gouvernorats de Deraa et Quneïtra, le Qalamoun, la Ghouta Orientale, la banlieue sud de Damas...).<sup>122</sup> Toutefois, en mai 2020, la chercheuse Elizabeth Tsurkov affirme que **le service dans une milice pro-régime n'offre de fait pas de garantie de ne pas être conscrit dans les forces armées régulières par la suite.**<sup>123</sup>

Pour sa part, en mai 2019, le HCDH rapporte que dans le gouvernorat de Deraa, les civils d'âge militaire sont contraints d'effectuer leur service militaire soit dans l'armée régulière, soit dans les services de renseignement, soit dans les Forces de défense nationale (FDN), milices pro-régime établies en 2012.<sup>124</sup> Toutefois, en août 2020, le chercheur Aymenn Jawad Al-Tamimi souligne que, malgré les tentatives du régime d'intégrer progressivement les milices dans la structure de l'armée régulière<sup>125</sup>, les FDN demeurent en dehors de la structure de l'armée régulière, et **le service dans les FDN n'est pas considéré comme équivalent à l'accomplissement du service militaire obligatoire.**<sup>126</sup>

### 2.6.1 Composition des 4e et 5e Corps de l'armée

Au fil du conflit, sous impulsion russe, des 4<sup>e</sup> Corps et 5<sup>e</sup> Corps de l'armée ont été ajoutés aux trois corps existants de l'armée, afin d'institutionnaliser le rôle des milices pro-régime et de les intégrer dans les forces armées régulières. Le 4<sup>e</sup> corps est formé des milices des paramilitaires des Forces de défense nationale (FDN) et de mercenaires chiites des milices fondées et encadrées par l'Iran. Le 5<sup>e</sup> Corps est créé par la suite par la Russie, afin de contrecarrer la persistance de l'influence iranienne dans le commandement du 4<sup>e</sup> Corps.<sup>127</sup>

---

<sup>117</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.32 [url](#)

<sup>118</sup> Finlande, Finnish Immigration Service, 14/12/2018, p.5 [url](#)

<sup>119</sup> HAID Haid, Carnegie Middle East Center, 12/12/2018 [url](#)

<sup>120</sup> European Asylum Support Office (EASO), 01/2020, p.21 [url](#)

<sup>121</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.32 [url](#)

<sup>122</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.53 [url](#)

<sup>123</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, Entretien avec Elizabeth Tsurkov, p.53 [url](#)

<sup>124</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.32 [url](#)

<sup>125</sup> HAID Haid, Carnegie Middle East Center, 12/12/2018 [url](#)

<sup>126</sup> Voice of America (VOA) News, 26/08/2020 [url](#)

<sup>127</sup> Omran for Strategic Studies, 31/12/2018, p.35 [url](#) ; HAID Haid, Carnegie Middle East Center, 12/12/2018 [url](#)

Le 5<sup>e</sup> Corps est particulièrement cité comme étant *de facto* sous contrôle russe et hors du contrôle des forces armées du régime.<sup>128</sup> Le site d'informations *Enab Baladi* le considère comme « le bras militaire de la Russie en Syrie. »<sup>129</sup> Il est notamment composé de personnes ayant déjà complété leur service militaire<sup>130</sup>, d'ex-membres de milices, de fonctionnaires et d'anciens rebelles.<sup>131</sup> Ce 5<sup>e</sup> Corps est commandé par Ahmad al-Awda (Awdeh), un ancien commandant de l'Armée syrienne libre (ASL).<sup>132</sup> Les salaires du 5<sup>e</sup> corps sont payés par la Russie.<sup>133</sup> Toutefois, selon le quotidien britannique *The Guardian* en juillet 2020, le 5<sup>e</sup> Corps tente de protéger ses membres de la conscription par d'autres branches de l'armée syrienne avec lesquelles il est en conflit. **Le seul fait d'être membre du 5<sup>e</sup> Corps de l'armée ne suffit ainsi pas à protéger de la conscription forcée par les corps et divisions rivaux au sein de l'armée régulière.**<sup>134</sup>

Le chercheur Haid Haid souligne que le statut des personnes effectuant un service militaire dans le 5<sup>e</sup> corps demeure opaque et mal défini. Toutefois, il souligne que, alors que le 5<sup>e</sup> Corps est théoriquement une composante de l'armée régulière, ce service ne semble pas être pris en compte au regard des obligations du service militaire.<sup>135</sup>

### 2.6.2 Les milices pro-régime

La majorité des sources consultées par le Danemark affirment que les milices pro-régime recrutent en dessous de l'âge de 18 ans et au-delà de 42 ans.<sup>136</sup>

L'analyste Gregory Waters affirme que les personnes servant dans les milices pro-régime le font de façon « volontaire », sauf si elles sont originaires d'une zone reconquise dite « réconciliée », auquel cas il est à supposer qu'elles ont été conscrites de force.<sup>137</sup>

### 2.6.3 Cas particuliers

La majorité de la communauté druze (principalement située dans le gouvernorat de Soueïda, sud-ouest du pays) refuse la conscription dans l'armée régulière. En lieu et place, ses membres rejoignent des milices locales. Toutefois, des pressions régulières sont exercées par le régime et ses alliés russe et iranien afin de contraindre la communauté druze à rejoindre le service militaire conventionnel.<sup>138</sup>

Parmi les autres motifs d'exemption cités dans certaines sources, mais qui ne sont pas encadrés par un quelconque texte juridique, figurent celui d'effectuer son service auprès de **la société militaire privée (SMP) russe Wagner**. Celle-ci est rapportée recruter dans les gouvernorats de Quneïtra ou Soueïda (Sud) début 2020, notamment pour servir en Libye pour le camp Haftar.<sup>139</sup>

## 3. Les annonces d'« amnistie »

Des amnisties temporaires pour les personnes en infraction au regard du service militaire sont régulièrement annoncées par le régime depuis le début du conflit.<sup>140</sup> Celles-ci sont en

---

<sup>128</sup> European Asylum Support Office (EASO), 01/2020 [url](#)

<sup>129</sup> Enab Baladi, 25/06/2020 [url](#)

<sup>130</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 02/2019, p.29 [url](#)

<sup>131</sup> European Asylum Support Office (EASO), 01/2020, p.21 [url](#)

<sup>132</sup> Enab Baladi, 25/06/2020 [url](#) ; BARTHE Benjamin Le Monde, 05/09/2020 [url](#)

<sup>133</sup> CHULOV Martin, The Guardian, 13/07/2020 [url](#) ; HAID Haid, Carnegie Middle East Center, 12/12/2018 [url](#)

<sup>134</sup> CHULOV Martin, The Guardian, 13/07/2020 [url](#)

<sup>135</sup> HAID Haid, Carnegie Middle East Center, 12/12/2018 [url](#)

<sup>136</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.19-21 [url](#)

<sup>137</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.48 [url](#)

<sup>138</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.81 [url](#) ; une liste de ces milices est disponible à Omran for Strategic Studies, 31/12/2018, p.89 [url](#)

<sup>139</sup> Al-Araby Al-Jdeed, 07/06/2020 [url](#)

<sup>140</sup> Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), 11/06/2019 [url](#)



théorie censées protéger de poursuites liées à l'infraction au service militaire. Elles ne dispensent toutefois en aucun cas d'effectuer le service militaire.<sup>141</sup>

Selon l'ONG SNHR, une annonce d'amnistie en septembre 2019 n'a notamment pas été respectée.<sup>142</sup> L'ONG European Institute of Peace (EIP) souligne que **très peu de personnes ont tenté de bénéficier de ces mesures ; que la représentation de telles annonces d'amnistie comme une concession de la part du régime exagère leur impact ; et qu'en lieu et place d'amnistie, les mesures d' « amnistie » ont de fait mené à la détention de milliers de personnes censées en bénéficier, et à l'ouverture d'enquêtes à leur égard, avant leur conscription forcée par la suite.**<sup>143</sup>

**Dans tous les cas, les mesures d'amnistie annoncées par les autorités syriennes ne sont généralement pas considérées comme étant respectées par celles-ci.**<sup>144</sup>

Le Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies (HCDH), notamment, rapporte en novembre 2019 que **des personnes rentrant en Syrie pour tenter de bénéficier d'une annonce d'amnistie en septembre 2019 sont de fait détenues à leur retour dans le pays.**<sup>145</sup>

En 2019, des insoumis vivant hors de Syrie affirment à l'ONG Human Rights Watch (HRW) qu'ils ne souhaitent pas user des amnisties, puisque que **le régime n'a respecté aucune des amnisties déclarées depuis 2016.**<sup>146</sup>

Selon un diplomate européen, ces mesures d'amnistie excluent notamment les personnes accusées d'avoir commis certains crimes, notamment ceux couverts par la Loi anti-terroriste. Or, les personnes revenant en Syrie craignent d'être accusées de précisément ces crimes.<sup>147</sup> Selon le chercheur Haid Haid, la Loi anti-terroriste est par ailleurs employée pour la confiscation des biens des personnes accusées de sympathie avec l'opposition de manière générale, et de leurs familles.<sup>148</sup>

### 3.1 Exemple : L'annonce d'« amnistie » d'octobre 2018 à avril 2019<sup>149</sup>

A titre d'exemple, en octobre 2018, le régime annonce par décret une amnistie temporaire pour les personnes en infraction au regard du service militaire, et qui se rendraient au régime pour effectuer celui-ci, dans un délai défini :

- de quatre mois pour les personnes ayant fui la Syrie (soit : jusqu'en février 2019) et
- de six mois pour les déplacés internes (soit : jusqu'en avril 2019.)

Faute de s'être rendu au régime dans ces délais, les poursuites pour infraction vis-à-vis du service militaire ne seront pas abandonnées.<sup>150</sup> En juin 2019, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) souligne que **« l'amnistie d'octobre 2018 n'a plus aucune validité. »**<sup>151</sup>

En parallèle de ce décret, de nouvelles listes de près d'un million de personnes réquisitionnées pour le service dans la réserve sont publiées. Ces listes contiennent de nombreux noms de personnes dont le statut avait normalement été « blanchi » par

---

<sup>141</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.36, 90 [url](#) ; European Institute of Peace (EIP), 07/2019, p.10 [url](#)

<sup>142</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.36, 52 [url](#)

<sup>143</sup> European Institute of Peace (EIP), 07/2019, p.10 [url](#)

<sup>144</sup> Nations unies, Conseil des droits de l'homme, 14/08/2020 [url](#) ; Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.34 [url](#)

<sup>145</sup> Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), 05/2020, p.12 [url](#)

<sup>146</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.36, 52 [url](#)

<sup>147</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.33 [url](#)

<sup>148</sup> HAID Haid, Chatham House, 08/2019 [url](#)

<sup>149</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.37-38 [url](#)

<sup>150</sup> Atlantic Council, 13/02/2019 [url](#) ; Atlantic Council (2), 13/02/2019 [url](#)

<sup>151</sup> Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), 11/06/2019 [url](#)

l'amnistie.<sup>152</sup> Dans un cas cité par le think-tank américain Atlantic Council, **une personne « amnistiée » est reconvoquée pour le service dans la réserve une semaine après avoir été « graciée » des poursuites judiciaires dans le cadre de cette amnistie.**<sup>153</sup>

De manière générale, l'ONG SNHR souligne que seules quelques dizaines de personnes tentent de profiter de l'amnistie d'octobre 2018-avril 2019, du fait de rapports indiquant que les personnes ayant tenté de bénéficier d'amnisties précédentes ont été détenues, torturées et/ou ont été victimes de disparitions forcées.<sup>154</sup>

Pour sa part, le chercheur Assad Hanna rapporte plusieurs cas de personnes ayant tenté de bénéficier de l'amnistie qui sont néanmoins emprisonnées pendant plusieurs mois avant d'être enrôlées au service militaire.<sup>155</sup>

La dernière amnistie limitée en date est annoncée le 22 mars 2020. Elle accorde trois mois (soit jusqu'en juin 2020) aux personnes à l'intérieur du pays pour en bénéficier, et six mois à celles en dehors du pays (soit jusqu'en septembre 2020). En date de cette note, les sources publiques consultées ne disposent pas d'information sur les suites effectives de cette dernière annonce d' « amnistie ».<sup>156</sup>

## 4. Depuis fin 2018 : de rares ordres de démobilisation *ad hoc* à l'effectivité opaque

### 4.1 Généralités

Le service militaire obligatoire est prolongé de manière systématique et indéfinie depuis le début du conflit en 2011. Selon EASO en mars 2020, jusqu'en janvier 2018 seuls quelques membres de l'armée sont démobilisés, sans précision. De fait, selon le rapport de Landinfo, **en 2018 « quasiment personne » enrôlé dans l'armée n'avait alors été démobilisé depuis le début du conflit en 2011.**<sup>157</sup>

Landinfo souligne également qu'un nombre croissant de personnes qui ont théoriquement terminé leur service dans la réserve demeurent néanmoins rappelées à la réserve par la suite.<sup>158</sup>

**En mai 2020**, l'ONG de défense des droits de l'homme Syrian Network for Human Rights (SNHR) souligne qu'**aucune procédure ni calendrier régulier de démobilisation des conscrits ni des réservistes n'ont été instaurés.**<sup>159</sup>

De manière générale, en mai 2020 la chercheuse Elizabeth Tsurkov souligne que **depuis 2011 les autorités syriennes n'ont jamais démobilisé quiconque à la fin de la durée théorique du service obligatoire**, à savoir 18 ou 21 mois, et qu'il est très peu probable qu'elles le fassent dans le futur, puisque qu'elles peuvent officiellement prolonger ce service au titre du service dans la réserve. Elle précise par ailleurs que **la démobilisation ne se fait pas par unités entières de l'armée**, car les unités sont composées de personnes qui ont été enrôlées à des périodes différentes.<sup>160</sup>

Par ailleurs, le centre de recherche Jusoor rapporte que malgré les annonces émises depuis 2018-19 de démobilisation de réservistes ayant servi pendant de nombreuses années (sans précision), **dans la pratique, seuls quelques officiers servant dans la réserve ont**

---

<sup>152</sup> Atlantic Council, 13/02/2019 [url](#) ; Atlantic Council (2), 13/02/2019 [url](#)

<sup>153</sup> Atlantic Council, 13/02/2019 [url](#) ; Atlantic Council (2), 13/02/2019 [url](#)

<sup>154</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.35 [url](#)

<sup>155</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.35 [url](#)

<sup>156</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.35 [url](#) ; Nations unies, Conseil des droits de l'homme, 14/08/2020 [url](#)

<sup>157</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.32 [url](#) ; Norvège, LandInfo, 03/01/2018 [url](#)

<sup>158</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.32 [url](#) ; Norvège, LandInfo, 03/01/2018 [url](#)

<sup>159</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.88 [url](#)

<sup>160</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Elizabeth Tsurkov, 05/2020, p.67 [url](#)

**été démobilisés.** Toutefois, aucun « simple » soldat dans la réserve n'a été démobilisé dans le contexte de ces annonces, du fait du besoin continu de recrues. La même source ajoute qu'elle ne prévoit pas que de simples soldats dans la réserve soient démobilisés aussi longtemps que le front d'Idlib demeurera en place, et que le régime n'aura pas reconquis ces gouvernorats.<sup>161</sup>

En mars 2020, EASO rapporte les propos du chercheur du think-tank américain ISW Christopher Kozak selon qui, du fait de pressions de la part de communautés pro-régime, certaines des toutes premières classes de conscrits enrôlées de façon continue depuis début 2011, ou mobilisées à partir de 2012-13, ont été démobilisées. Il souligne toutefois que cette démobilisation ne touche que peu de personnes jusqu'à cette date. EASO rapporte également qu'en date de mars 2020 des informations supplémentaires sur la mise en œuvre effective des ordres de démobilisation n'ont pu être trouvées.<sup>162</sup>

## 4.2 Détail des quelques démobilisations *ad hoc* depuis 2019

### 4.2.1 Le premier ordre de démobilisation de certains réservistes en octobre 2018

En octobre 2018, les médias pro-régime publient une liste de 800 000 personnes qui ne seraient plus réquisitionnées pour le service dans la réserve. Certaines personnes rentrent en Syrie de ce fait, y compris en vérifiant au préalable auprès du bureau de la conscription de leur région d'origine qu'elles ne sont effectivement plus réquisitionnées pour le service dans la réserve. Toutefois, certaines d'entre elles sont enrôlées quelques semaines plus tard lorsque le ministère de la Défense publie de nouvelles listes d'appel à la réserve en décembre 2018, **revenant sur sa décision initiale.**<sup>163</sup>

Le think-tank International Crisis Group (ICG) rapporte que ce premier ordre de démobilisation, qui concerne de futurs appels au service dans la réserve, est **immédiatement violé dans la pratique.**<sup>164</sup> De fait, à cette occasion, *Enab Baladi* note que « tous » les noms rayés des listes en octobre 2018 y sont rajoutés de nouveau en décembre 2018, y compris ceux de personnes nées en 1976, soit ayant atteint **42 ans révolus en date de cet appel à la réserve.**<sup>165</sup>

A cette occasion, un réfugié syrien cité par ICG indique avoir vérifié en vue d'un retour en Syrie que son nom avait été retiré des listes d'appel à la réserve, puis avoir constaté que son nom avait été réinscrit sur cette liste deux semaines plus tard. Une connaissance de cette personne, qui est appelée pour la réserve, rentre elle en Syrie sans obstacle, mais est détenue à un barrage et enrôlée de force quelques semaines plus tard.<sup>166</sup>

### 4.2.2 Autres annonces de démobilisation et leur effectivité

La composition des « classes » d'enrôlement de l'armée syrienne varie : certaines comprennent des conscrits « simples soldats », d'autres uniquement des officiers (cf. infra). Il est à souligner que de manière générale, **les dates ou périodes précises d'enrôlement et/ou de démobilisation des diverses « classes » et leur composition citées dans les sources publiques consultées varient fortement.**<sup>167</sup>

---

<sup>161</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Mohammad Sarmini, Jusoor for Studies, 05/2020, p.17 [url](#)

<sup>162</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.32 [url](#)

<sup>163</sup> International Crisis Group (ICG), 13/02/2020 [url](#)

<sup>164</sup> International Crisis Group (ICG), 13/02/2020 [url](#)

<sup>165</sup> Enab Baladi, 07/12/2018 [url](#)

<sup>166</sup> International Crisis Group (ICG), 13/02/2020 [url](#)

<sup>167</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec « Rami », 05/2020, p.65 [url](#) ; Syria Direct, 29/05/2018 [url](#) ; Challenges (Source: Agence France-Presse, AFP), 07/06/2018 [url](#) ; Al-Araby Al-Jdeed, 26/05/2018 [url](#)

Selon le site d'informations syrien Souriatna, le service obligatoire de la « **Classe 101** » de conscrits était initialement censé prendre début 2011. Toutefois, leur service est prolongé à une reprise, jusqu'à l'automne 2011. La « Classe 101 » devient alors l'unique « classe » à être formellement démobilisée, au moins en partie, entre le début du conflit en mars 2011<sup>168</sup> et 2018 ou 2019, selon les sources publiques consultées, qui divergent à ce sujet.<sup>169</sup> Toutefois et dans tous les cas, selon certaines sources, cette démobilisation n'est pas intégrale, et **dans la pratique, à l'instar des « classes » suivantes, certains des membres de la Classe 101 sont retenus indéfiniment au titre du service dans la réserve.** Des membres de la « Classe 101 » demeurent ainsi retenus en service en 2019<sup>170</sup> et 2020.<sup>171</sup>

En décembre 2018, l'agence Reuters rapporte que les autorités syriennes ont pour projet de démobiliser la première classe de conscrits dont le service militaire a été reconduit depuis le début du conflit, sans toutefois préciser si celle-ci est la « Classe 101 » ou une « classe » suivante.<sup>172</sup>

Depuis cette annonce, seules des catégories limitées d'autres « classes » ont été rajoutées à des annonces de démobilisation *ad hoc* et sans calendrier régulier, par exemple l'annonce en décembre 2018 de la démobilisation progressive de certaines catégories limitées d'officiers conscrits et réservistes enrôlées au titre de la « Classe 102 ».<sup>173</sup> Selon le chercheur Suhail al-Ghazi, la « Classe 102 » est conscrite en 2009, et la « Classe 103 » en 2010.<sup>174</sup> En revanche, de nombreuses autres sources consultées, parmi lesquelles le site d'informations *Syria Direct* et un activiste syrien au pseudonyme de « Rami » avec lequel s'entretient le Service de l'immigration danois, affirment que de fait la « **Classe 102** » est enrôlée entre avril et novembre 2010, et non pas en 2009.<sup>175</sup>

Les sources publiques consultées divergent à la fois sur la date et sur l'effectivité de la démobilisation de la « Classe 102 ». Toutefois, pour autant qu'elles tiennent sa démobilisation pour effective, la majorité des sources situe celle-ci en 2019. Pour sa part, le chercheur Suhail al-Ghazi affirme que la « Classe 102 » est démobilisée en mai 2018.<sup>176</sup> Cependant, en février 2019, le think-tank américain Atlantic Council rapporte que des membres de la « Classe 102 », notamment, lancent des campagnes sur les réseaux sociaux appelant à leur démobilisation effective.<sup>177</sup> Dans tous les cas, une source précise au Service de l'immigration danois que très peu des membres en service des « Classes » 102 ou 103, qui ont servi depuis 2010, demeurent en vie ou n'ont pas déserté au fil du conflit, et que l'annonce de leur démobilisation ne s'appliquerait ainsi qu'à un nombre très restreint de personnes.<sup>178</sup>

En janvier 2019, les forces armées syriennes publient un ordre administratif qui annonce la démobilisation de classes de réservistes qui ont servi sans interruption depuis leur période de service en tant que conscrits au service obligatoire. Sont citées les « classes » 250, 251 et 253.<sup>179</sup>

---

<sup>168</sup> Facebook, page au nom de « Souriatna - جريدة سورياتنا » (Journal Souriatna), publication du 27/03/2015 [url](#)

<sup>169</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020 [url](#) ; Al-Araby Al-Jdeed, 26/05/2018 [url](#)

<sup>170</sup> Suwar Magazine, 04/04/2019 [url](#)

<sup>171</sup> Suwar Magazine, 04/04/2019 [url](#) ; Shaam News Network (SNN), 09/05/2020 [url](#) ; Step Agency, 09/03/2020 [url](#)

<sup>172</sup> Reuters, 14/12/2018 [url](#)

<sup>173</sup> Reuters, 14/12/2018 [url](#)

<sup>174</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Suhail Al-Ghazi, 05/2020, p.64 [url](#)

<sup>175</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec « Rami », 05/2020, p.65 [url](#) ; Syria Direct, 29/05/2018 [url](#) ; Challenges (Source: Agence France-Presse, AFP), 07/06/2018 [url](#) ; Al-Araby Al-Jdeed, 26/05/2018 [url](#)

<sup>176</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.78 [url](#)

<sup>177</sup> Atlantic Council, 13/02/2019 [url](#) ; Atlantic Council (2), 13/02/2019 [url](#)

<sup>178</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.53, 67 [url](#)

<sup>179</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.16 [url](#)

Le 29 mars 2020, l'agence de presse d'Etat syrienne SANA annonce le projet de démobilisation d'officiers dans la réserve qui ont complété plus de trois ans de service, de soldats dans la réserve qui ont complété plus de sept ans de service, et de médecins réservistes. Selon le chercheur Suhail al-Ghazi, si cette annonce devait devenir effective, elle constituerait la plus grande vague de démobilisation depuis le début du conflit.<sup>180</sup> Le Service de l'immigration danois rapporte la conclusion des chercheurs Elizabeth Tsurkov et Suhail Al-Ghazi selon qui, à la suite de cette annonce fin mars 2020, il est prévu que les conscrits qui ont servi de façon continue depuis 2012-13, ainsi que les officiers dans la réserve ayant servi plus de sept ans, soient démobilisés.<sup>181</sup>

En 2020, la chercheuse Elizabeth Tsurkov indique toutefois que des soldats ayant complété neuf années et/ou neuf années et trois mois de service—soit depuis avant le début du conflit en mars 2011—ne sont de fait démobilisés qu'en mars 2020, sans préciser à quelle « classe » ceux-ci appartiennent.<sup>182</sup>

En mai 2020, le rapport de mission du Service de l'immigration danois rapporte que les classes 102 et 103 ont été démobilisées, ainsi que les classes d'officiers 248 et 249, qui avaient servi depuis 2012.<sup>183</sup> **Selon le chercheur de l'ONG humanitaire Watan cité dans le même rapport, toutefois, en date de mai 2020 seule la « Classe 101 » avait été démobilisée dans la pratique.**<sup>184</sup>

Les membres des « classes » démobilisées demeurent exposés à être rappelés au service dans la réserve.<sup>185</sup>

## 5. Autres évolutions majeures au fil du conflit

### 5.1 L'âge limite de conscription

De manière générale, en mars 2020, EASO souligne que bien que la loi prévoit un âge limite de 42 ans pour la conscription, dans la pratique les âges limite pour le service obligatoire et pour celui dans la réserve ont été réhaussés au fil du conflit. Des personnes à la fin de la quarantaine et au début de la cinquantaine sont ainsi enrôlées de force.<sup>186</sup> En décembre 2018, le Service de l'immigration finlandais cite plusieurs sources, y compris une chercheuse d'Amnesty International (AI) et le chercheur du centre de recherches Century Foundation Thanassis Cambanis, qui mentionnent le **recrutement de personnes âgées jusqu'à 55 ans.**<sup>187</sup>

Selon ces sources, ce phénomène s'explique notamment par le fait que, dans la pratique, l'âge limite est moins fonction des règles de conscription que de l'intensification continue des efforts de mobilisation menés par les autorités syriennes et des évolutions locales du conflit sur le terrain.<sup>188</sup>

En janvier 2019, les forces armées publient un ordre administratif annonçant la fin de la rétention dans les forces armées et du rappel des personnes ayant dépassé 42 ans. **Cet ordre ne couvre pas les recrues « médicales », ni les personnes qui ont**

---

<sup>180</sup> Twitter, compte au nom de « Suhail Alghazi », @putintintin1, publication du 29/03/2020 [url](#)

<sup>181</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Suhail Al-Ghazi, 05/2020, p.17 [url](#); Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Elizabeth Tsurkov, 05/2020, p.17 [url](#)

<sup>182</sup> TSURKOV Elizabeth, Center for Global Policy, 06/2020 [url](#)

<sup>183</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Jomah Al-Qasem, 05/2020, p.64 [url](#)

<sup>184</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Jomah Al-Qasem, 05/2020, p.66 [url](#)

<sup>185</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Jomah Al-Qasem, 05/2020, p.66 [url](#)

<sup>186</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.31-32 [url](#)

<sup>187</sup> Finlande, Finnish Immigration Service, 14/12/2018, p.6 [url](#)

<sup>188</sup> European Asylum Support Office (EASO), 03/2020, p.31-32 [url](#); Finlande, Finnish Immigration Service, 14/12/2018, p.6 [url](#)

**précédemment échappé à la conscription pour plus de 30 jours.**<sup>189</sup> Concernant le service dans la réserve, un second ordre administratif exclut du service dans la réserve les personnes nées après 1981.<sup>190</sup>

Toutefois, le think-tank ICG indique que les réservistes peuvent servir jusqu'à l'âge de 62 ans selon leur grade (cf. supra).<sup>191</sup> En janvier 2019, la chercheuse Elizabeth Tsurkov rapporte que **de fait l'âge limite pour le service dans la réserve a été réhaussé et non réduit, et que des personnes nées en 1972 ou après y sont à présent assujetties, soit jusqu'à l'âge de 47 ans.** Elle cite par ailleurs des sources démontrant l'effectivité de cette situation, notamment à Damas. Parmi les personnes qui figurent sur les listes d'appelés à la réserve à cette période figurent notamment :

- des personnes âgées de 43 ans ;
- des personnes qui ont déjà été tuées par le régime dans les années précédentes ; ou encore
- des personnes qui étaient auparavant membres de milices pro-iraniennes dans le gouvernorat de Deir Ezzor (nord-est).<sup>192</sup>

Plusieurs sources dont l'ONG SNHR précisent que, dans la pratique, **des hommes de plus de 42 ans et jusqu'à 48 ans demeurent enrôlés, ainsi que des réservistes de plus de 38 ans, qui demeurent appelés et conscrits après la publication des ordres administratifs cités supra qui étaient censés mener à leur démobilisation.**<sup>193</sup>

L'analyste Gregory Waters rapporte pour sa part que **des hommes ayant dépassé l'âge de 42 ans font l'objet de recrutement forcé dans la réserve à leur retour d'exil au Liban et en Jordanie.**<sup>194</sup>

## 5.2 L'application de la peine de mort pour désertion

De manière générale, en 2017 le HCR rapporte que **les personnes ayant fait désertion risquent dans la pratique l'exécution immédiate, la torture, la détention en isolement et l'exécution extrajudiciaire au cours de celle-ci.**<sup>195</sup>

En 2020, la chercheuse Elizabeth Tsurkov et le centre de recherches Jusoor soulignent que la peine de mort demeure en pratique pour les personnes qui tentent de désertir, y compris lors de l'offensive des forces pro-régime sur le front d'Idlib début 2020. En 2019, 15 personnes sont rapportées avoir été exécutées pour trahison par une cour militaire à Damas, y compris des déserteurs.<sup>196</sup> Elizabeth Tsurkov rapporte également qu'en 2020 deux personnes qui tentent de faire défection sur le front d'Idlib sont exécutées.<sup>197</sup>

De manière générale, les personnes ayant déserté ou fait défection sont particulièrement à risque d'être détenues par la suite, et ce même si elles ont « régularisé leur statut » avec les autorités syriennes à cet égard. Selon Elizabeth Tsurkov, 15 personnes dans ce cas sont ainsi détenues et torturées à mort dans le gouvernorat de Deraa en 2019. Un diplomate occidental constate également que les personnes ayant déserté sont

---

<sup>189</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.19-20 [url](#)

<sup>190</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.19-20 [url](#)

<sup>191</sup> International Crisis Group (ICG) 13/02/2020 [url](#)

<sup>192</sup> Twitter, compte au nom de « Elizabeth Tsurkov », @elizrael, publication du 27/01/2019 [url](#)

<sup>193</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.19-20 [url](#)

<sup>194</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Gregory Waters, 05/2020, p.19 [url](#)

<sup>195</sup> Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), 03/11/2017 [url](#) ; Pays-Bas, Ministère des Affaires étrangères, 07/2019, p.23 [url](#)

<sup>196</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.36 [url](#)

<sup>197</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, entretien avec Elizabeth Tsurkov, 05/2020, p.55 [url](#)

généralement particulièrement à risque d'être détenues ou de faire l'objet d'autres mesures punitives, ainsi que d'être tuées lors de leur détention.<sup>198</sup>

Dans la Ghouta orientale de Damas, reconquise par les forces pro-régime en 2018, de nombreuses personnes sont détenues dans le but d'être envoyées de force au service militaire. Nombre de ces détentions sont notamment en violation des accords de « réconciliation » qui prévoyaient régulièrement un délai de six mois avant la conscription (cf. infra).<sup>199</sup> L'ONG European Institute for Peace (EIP) rapporte que certaines des personnes ainsi détenues sont torturées et tuées, alors que d'autres disparaissent à la suite de leur détention. Dans ce cadre, des sources locales affirment aux ONG EIP et SNHR<sup>200</sup> qu'à Harasta (banlieue de Damas) notamment, de nombreuses personnes sont détenues et tuées en détention.<sup>201</sup>

### 5.3 La « Régularisation du statut » (« *taswiyat al-wada'* »)

Les accords de « régularisation de statut », également dits accords de « réconciliation », précèdent tout retour dans les zones sous contrôle des forces pro-régime pour les personnes exilées ou déplacées qui sont en infraction au regard du service militaire. A l'instar des formulaires à remplir avant tout retour pour les personnes qui ne sont pas en infraction à cet égard, ces accords impliquent de fournir au régime une déclaration de loyauté, ainsi que de remplir sur l'honneur un long questionnaire sur ses activités au cours du conflit et celles de membres de sa famille notamment. Les informations fournies dans ces formulaires font l'objet de vérifications par les forces de renseignement et de sécurité du régime. EASO souligne que le fait de fournir ces informations est en soi susceptible de contraindre l'auteur à s'incriminer et/ou à incriminer sa famille,<sup>202</sup> sur la base de motifs autres que la seule infraction au service militaire.

Selon le rapport de l'ONG EIP de juillet 2019,

« Tous les Syriens rentrant dans les territoires sous la juridiction de l'Etat sont contraints d'interagir avec les services de renseignement, et à remplir des formulaires qui les contraignent à fournir des informations les concernant ou concernant leurs proches. Pour les Syriens en dehors du pays ou dans des zones hors contrôle gouvernemental en Syrie, **il n'y actuellement aucune procédure de retour en Syrie qui ne les contraigne pas à fournir une quantité considérable d'informations [aux services de renseignement]**. Il n'existe aucune garantie que ces informations ne seront pas employées à l'avenir contre l'intéressé ou d'autres personnes. »<sup>203</sup>

Ce processus s'applique y compris dans le cas d'un retour dans le but d'effectuer le service militaire à la suite d'une demande de retour auprès des autorités syriennes à l'étranger, et de la signature d'un accord de « régularisation du statut ». <sup>204</sup> Le think-tank TIMEP souligne en juin 2018 que, dans les faits, le régime ne respecte pas les accords de « régularisation de statut ». Avant même la principale vague d'accords de « régularisations de statut » à la suite de la reconquête du Sud à l'été 2018, de nombreuses personnes qui ont signé des accords individuels de « régularisation du statut » sur ces critères sont ainsi torturées, détenues, voire tuées.<sup>205</sup>

---

<sup>198</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, entretien avec Elizabeth Tsurkov, 05/2020, p.36 [url](#)

<sup>199</sup> HAID Haid, Chatham House, 07/2018 [url](#)

<sup>200</sup> Syrian Network for Human Rights (SNHR), 26/06/2020, p.27 [url](#)

<sup>201</sup> European Institute of Peace (EIP), 07/2019, p.10 [url](#)

<sup>202</sup> European Asylum Support Office (EASO), 02/2020, p.17 [url](#)

<sup>203</sup> European Institute of Peace (EIP), 07/2019, p.5-6 [url](#) ; European Asylum Support Office (EASO), 02/2020, p.17 [url](#)

<sup>204</sup> European Institute of Peace (EIP), 07/2019, p.5-6 [url](#) ; European Asylum Support Office (EASO), 02/2020, p.17 [url](#)

<sup>205</sup> Tahrir Institute for Middle East Policy (TIMEP), 06/12/2018 [url](#)

**En 2020 la chercheuse de HRW spécialiste de la Syrie Sara Kayyali souligne que les accords de « réconciliation » ou de « régularisation du statut » sont de fait des accords « de façade », « totalement sans effets ». Leur but pour le régime est de fournir l'apparence de garanties dont l'effectivité par la suite est de fait très faible et imprévisible,<sup>206</sup> à l'instar d'autres annonces d'amnistie qu'elle affirme être conçues comme « de la poudre aux yeux ».<sup>207</sup>**

Sur son compte du réseau social Twitter, la chercheuse Elizabeth Tsurkov détaille régulièrement de nombreux cas de personnes, notamment d'anciens rebelles ou personnes ayant fait défection du service militaire plus tôt dans le conflit. Ceux-ci sont détenus et torturés à mort par le régime lorsqu'ils se rendent au régime afin d'effectuer leur procédure de « régularisation du statut » dans le cadre d'amnisties prévues dans ce contexte, ou lorsqu'ils se rapprochent des autorités syriennes à la suite d'accords de « régularisation du statut ». Ces cas incluent notamment des personnes n'ayant eu aucune activité d'opposition au régime connue, que celle-ci soit civile ou armée. Des personnes dans ces cas sont notamment rapportées être décédées dans la prison militaire de Saydnaya.<sup>208</sup>

#### **5.4 Cas particulier : la conscription après les processus dits de « réconciliation »**

Dans certaines zones anciennement hors de contrôle des forces pro-régime qui sont reconquises par celles-ci en 2017 et 2018, et dans le Sud notamment (provinces de Deraa et Quneïtra) que les forces pro-régime reprennent à l'été 2018, les accords dits de « réconciliation » sont négociés entre l'opposition et le régime, souvent par l'entremise de la Russie ou directement avec cette dernière.<sup>209</sup>

Dans le cadre de ces accords, les anciens combattants rebelles, personnes ayant fait défection ou insoumis sont censés bénéficier d'une amnistie concernant leur état d'infraction vis-à-vis du service militaire, qui leur permet d'effectuer ce service militaire par la suite. Toutefois, selon le chercheur Suhail al-Ghazi, dans les faits, **de nombreuses personnes qui étaient censées bénéficier d'une telle amnistie sont détenues ou meurent en détention lorsqu'elles se rapprochent des autorités à la suite de leur signature de ces accords.**<sup>210</sup>

Ces accords de « réconciliation » sont souvent notamment censés fournir un délai de six mois avant la conscription forcée des habitants des ex-zones rebelles. Selon les chercheurs spécialistes de la Syrie Haid Haid et Gregory Waters, toutefois, dans la plupart des cas le régime ne respecte pas ces délais dans la pratique, et **les personnes censément exemptées du service pendant six mois sont conscrites avant l'expiration de ce délai.**<sup>211</sup> Les zones « réconciliées » sont entourées de barrages du régime, et les jeunes hommes sont détenus et conscrits lorsqu'ils tentent de les franchir.<sup>212</sup>

Par ailleurs, la promesse faite par les autorités syriennes que les conscrits originaires de ces régions dites « réconciliées » ne seraient pas envoyés en dehors de leur gouvernorat est régulièrement violée par le régime. Dans la pratique, ces conscrits sont envoyés au front dans le Nord-Est ou le Nord-Ouest à Idlib<sup>213</sup>, y compris, selon le géographe Fabrice Balanche, avant l'expiration des six mois de délai qui étaient censés leur être accordés

---

<sup>206</sup> Radio France Internationale, RFI (Source: Agence France-Presse, AFP), 02/07/2020 [url](#)

<sup>207</sup> COJEAN Annick, Le Monde, 15/05/2020 [url](#)

<sup>208</sup> Twitter, compte au nom de « Elizabeth Tsurkov », @elizrael, publication du 31/07/2019 [url](#)

<sup>209</sup> HAID Haid, Middle East Eye (MEE), 05/08/2019 [url](#) ; Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.47 [url](#)

<sup>210</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Suhail Al-Ghazi, 05/2020, p.35 [url](#)

<sup>211</sup> HAID Haid, Middle East Eye (MEE), 05/08/2019 [url](#) ; Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.47 [url](#)

<sup>212</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.47 [url](#)

<sup>213</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.57 [url](#)



avant toute mesure de conscription.<sup>214</sup> Le centre de recherche Omran précise que la plupart des conscrits qui combattent sur le front d'Idlib sont originaires de ces ex-zones rebelles.<sup>215</sup>

Par ailleurs, selon l'analyste Aymenn Jawad al-Tamimi, dans le gouvernorat « réconcilié » de Deraa, les accords de « réconciliation » prévoyaient que les ex-combattants de l'opposition puissent rejoindre le service militaire ou une milice pro-régime. Seuls quelques-uns ont choisi de rejoindre l'armée régulière, ce afin d'éviter d'être conscrits au service militaire dans le futur, et malgré le risque d'être envoyés sur le front. La plupart choisissent de demeurer à Deraa dans une milice pro-régime.<sup>216</sup>

Selon l'analyste Gregory Waters, dans d'autres zones « réconciliées », notamment dans le gouvernorat du Rif de Damas à Al-Tall, **des accords de « réconciliation », qui prévoient que le fait de servir dans une milice pro-régime soit considéré comme équivalent au service militaire, ne sont pas respectés dans la pratique par le régime.**<sup>217</sup>

En juillet 2020, l'Agence France-Presse (AFP) rapporte que **les cas de disparitions forcées et de décès en détention des ex-combattants rebelles, originaires des zones « réconciliées » qui avaient signé un accord de « régularisation du statut » avec le régime, sont en hausse.** Depuis 2018, selon l'ONG de défense des droits de l'homme Syrian Observatory on Human Rights (SOHR), 219 personnes dans ce cas ont ainsi été détenues, parmi lesquelles 32 sont décédées des suites de la torture ou des mauvaises conditions en détention. Dans un cas décrit par l'AFP, une personne de Deraa se rend au bureau de conscription deux mois avant l'expiration du délai prévu par l'accord de « réconciliation », et fait l'objet de disparition forcée. Sa famille ne reçoit la confirmation de son décès qu'un an plus tard.<sup>218</sup>

---

<sup>214</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.11 [url](#)

<sup>215</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.15 [url](#)

<sup>216</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.49-50 [url](#)

<sup>217</sup> Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, 05/2020, p.49 [url](#)

<sup>218</sup> Radio France Internationale, RFI (Source: Agence France-Presse, AFP), 02/07/2020 [url](#)

## Bibliographie

(Sites web consultés le 20/11/2020)

**Nota :** La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

### Textes juridiques

Syrie, Parlement, « الرئيس الأسد يصدر مرسوماً بتعديل بعض مواد قانون خدمة العلم المتعلقة بدفع البدل » (Le président Al-Assad publie un décret amendant certains articles de la loi du Service sous le drapeau relatifs au paiement du *bada*), 08/11/2020

<https://www.sana.sy/?p=1253943>

Syrie, Parlement, « القانون رقم /35/ لعام 2017 القاضي بتعديل قانون خدمة العلم الصادر بالمرسوم التشريعي رقم /30/ لعام 2007/ » [« Loi 35 de 2017 révisant la loi du service militaire 30 de 2007 »], 15/11/2017

<http://parliament.gov.sy/arabic/index.php?node=201&nid=18681&RID=-1&Last=10262&First=0&CurrentPage=0&VId=-1&Mode=&Service=-1&Loc1=&Key1=&SDate=&EDate=&Year=&Country=&Num=&Dep=-1&>

Syrie, Parlement, « تعديل المرسوم التشريعي 30 لعام 2007 قانون خدمة العلم بخصوص: المرسوم التشريعي 35 لعام 2011 » (« Décret législatif 35 de 2011 : révision du décret 30 de 2007, Loi du Service militaire, concernant l'abaissement de la durée du service militaire »), 19/03/2011

<http://www.parliament.gov.sy/arabic/index.php?node=201&nid=4431&RID=-1&Last=10210&First=0&CurrentPage=11&VId=-1&Mode=&Service=-1&Loc1=&Key1=&SDate=&EDate=&Year=&Country=&Num=&Dep=-1&>

Syrie, Parlement, « المرسوم التشريعي 30 لعام 2007 قانون خدمة العلم » (Décret législatif no. 30 de 2007 : Loi du service sous le drapeau), 2007

<http://parliament.gov.sy/arabic/index.php?node=201&nid=4921&>

Syrie, Parlement, « المرسوم التشريعي 18 لعام 2003 قانون الخدمة العسكرية » (Décret législatif no. 18 de 2003 : Loi du service militaire), 2003

<http://www.parliament.gov.sy/arabic/index.php?node=5571&cat=16006>

Syrie, Parlement, « المرسوم التشريعي رقم 61: قانون العقوبات قانون العقوبات وأصول المحاكمات العسكرية » (Décret législatif no. 61 : Code pénal et des cours militaires), 1950

<http://www.parliament.gov.sy/arabic/index.php?node=5585&cat=11811>

Traduction :

<https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=58a5e1fc4>

### Organisations intergouvernementales

Nations unies, Conseil des droits de l'homme, « Report of the Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic », A/HRC/45/31, 14/08/2020, 25 p.

<https://t.co/DOFbxIdMBF?amp=1>

Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), « Relevant Country of Origin Information to Assist with the Application of UNHCR's Country Guidance on Syria », 05/2020, 24 p.

<https://www.ecoi.net/en/file/local/2030290/5ec4fcff4.pdf>

European Asylum Support Office (EASO), « COI report: Syria : Targeting of Individuals », 03/2020, 141 p.

[https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/03\\_2020\\_Syria\\_Targeting\\_of\\_individuals.pdf](https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/03_2020_Syria_Targeting_of_individuals.pdf)

European Asylum Support Office (EASO), « COI report: Syria: Socio-Economic Situation: Damascus City », 02/2020, 55 p.

<https://easo.europa.eu/sites/default/files/publications/easo-coi-report-syria-socio-economic-situation-damascus-city.pdf>

European Asylum Support Office (EASO), « COI report: Syria : Exercise of authority in recaptured areas », 01/2020, 56 p.

<https://easo.europa.eu/sites/default/files/publications/easo-coi-report-syria-exercise-authority.pdf>

European Asylum Support Office (EASO), « COI report: Syria : Actors », 12/2019, 96 p.

<https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/publications/easo-coi-report-syria-actors.pdf>

European Asylum Support Office (EASO), « EASO COI Meeting Report. Syria », 03/2018, 86 p.

[https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/Syria\\_COI\\_Meeting\\_Report\\_Nov-Dec\\_2017\\_Published\\_March\\_2018.pdf](https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/Syria_COI_Meeting_Report_Nov-Dec_2017_Published_March_2018.pdf)

Nations unies, Conseil des droits de l'homme, « "I lost my dignity": Sexual and gender-based violence in the Syrian Arab Republic; Conference room paper of the Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic », A/HRC/37/CRP.3, 08/03/2018

[https://www.ecoi.net/en/file/local/1433339/1930\\_1527146239\\_a-hrc-37-crp-3.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/1433339/1930_1527146239_a-hrc-37-crp-3.pdf)

Nations unies, Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), « International Protection Considerations with regard to people fleeing the Syrian Arab Republic, Update V », 03/11/2017

<https://www.refworld.org/docid/59f365034.html>

## **Institutions nationales**

Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, « Syria Military Service. Report based on a fact-finding mission to Istanbul and Beirut (17-25 February 2020) », 05/2020, 95 p.

[https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerappporter/Report\\_Syria\\_Military\\_Service\\_may\\_2020.pdf?la=en-GB&hash=7D2747090A3711EAD308A188A442B8F7D71D9F42](https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerappporter/Report_Syria_Military_Service_may_2020.pdf?la=en-GB&hash=7D2747090A3711EAD308A188A442B8F7D71D9F42)

Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Elizabeth Tsurkov, « Syria Military Service. Report based on a fact-finding mission to Istanbul and Beirut (17-25 February 2020) », 05/2020, 95 p.

[https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerappporter/Report\\_Syria\\_Military\\_Service\\_may\\_2020.pdf?la=en-GB&hash=7D2747090A3711EAD308A188A442B8F7D71D9F42](https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerappporter/Report_Syria_Military_Service_may_2020.pdf?la=en-GB&hash=7D2747090A3711EAD308A188A442B8F7D71D9F42)

Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Jomah Al-Qasem, « Syria Military Service. Report based on a fact-finding mission to Istanbul and Beirut (17-25 February 2020) », 05/2020, 95 p.

[https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerappporter/Report\\_Syria\\_Military\\_Service\\_may\\_2020.pdf?la=en-GB&hash=7D2747090A3711EAD308A188A442B8F7D71D9F42](https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerappporter/Report_Syria_Military_Service_may_2020.pdf?la=en-GB&hash=7D2747090A3711EAD308A188A442B8F7D71D9F42)

Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec « Rami », « Syria Military Service. Report based on a fact-finding mission to Istanbul and Beirut (17-25 February 2020) », 05/2020, 95 p.

[https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerapporter/Report\\_Syria\\_Military\\_Service\\_may\\_2020.pdf?la=en-GB&hash=7D2747090A3711EAD308A188A442B8F7D71D9F42](https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerapporter/Report_Syria_Military_Service_may_2020.pdf?la=en-GB&hash=7D2747090A3711EAD308A188A442B8F7D71D9F42)

Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Suhail Al-Ghazi, « Syria Military Service. Report based on a fact-finding mission to Istanbul and Beirut (17-25 February 2020) », 05/2020, 95 p.

[https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerapporter/Report\\_Syria\\_Military\\_Service\\_may\\_2020.pdf?la=en-GB&hash=7D2747090A3711EAD308A188A442B8F7D71D9F42](https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerapporter/Report_Syria_Military_Service_may_2020.pdf?la=en-GB&hash=7D2747090A3711EAD308A188A442B8F7D71D9F42)

Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Gregory Waters, « Syria Military Service. Report based on a fact-finding mission to Istanbul and Beirut (17-25 February 2020) », 05/2020, 95 p.

[https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerapporter/Report\\_Syria\\_Military\\_Service\\_may\\_2020.pdf?la=en-GB&hash=7D2747090A3711EAD308A188A442B8F7D71D9F42](https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerapporter/Report_Syria_Military_Service_may_2020.pdf?la=en-GB&hash=7D2747090A3711EAD308A188A442B8F7D71D9F42)

Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, Entretien avec Mohammed Sarmini, Jusoor for Studies, « Syria Military Service. Report based on a fact-finding mission to Istanbul and Beirut (17-25 February 2020) », 05/2020, 95 p.

[https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerapporter/Report\\_Syria\\_Military\\_Service\\_may\\_2020.pdf?la=en-GB&hash=7D2747090A3711EAD308A188A442B8F7D71D9F42](https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerapporter/Report_Syria_Military_Service_may_2020.pdf?la=en-GB&hash=7D2747090A3711EAD308A188A442B8F7D71D9F42)

Pays-Bas, Ministère des Affaires étrangères, « Country of Origin Information Report Syria », 05/2020, traduction anglaise 08/2020, 83 p.

<https://www.rijksoverheid.nl/documenten/ambtsberichten/2020/05/15/algemeen-ambtsbericht-syrie-van-mei-2020>

Danemark, Danish Immigration Service, « Syria Issues Regarding Military Service », 10/2019, 22 p.

[https://www.ecoi.net/en/file/local/2018870/COI\\_syria\\_report\\_military\\_service\\_oct\\_2019.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/2018870/COI_syria_report_military_service_oct_2019.pdf)

Pays-Bas, « Country of Origin Information Report Syria. The security situation », 07/2019, 97 p.

<https://www.government.nl/documents/reports/2019/07/31/country-of-origin-information-report-syria-july-2019>

Pays-Bas, Ministère des Affaires étrangères, « Country of Origin information Report Syria », 07/2019, 87 p.

<https://www.government.nl/ministries/ministry-of-foreign-affairs/documents/reports/2019/07/31/country-of-origin-information-report-syria-july-2019>

Danemark, Ministry of Immigration and Integration, Danish Immigration Service, « Security Situation in Damascus Province and Issues Regarding Return to Syria », 02/2019, 72 p.

<https://www.altinget.dk/misc/Syrien%20-%20rapport.pdf>

Finlande, Finnish Immigration Service, « Syria: Fact-Finding Mission To Beirut and Damascus, April 2018 » 14/12/2018

[https://migri.fi/documents/5202425/5914056/Syria\\_Fact-finding+mission+to+Beirut+and+Damascus%2C+April+2018.pdf](https://migri.fi/documents/5202425/5914056/Syria_Fact-finding+mission+to+Beirut+and+Damascus%2C+April+2018.pdf)

Finlande, Finnish Immigration Service, Entretien avec Thanassis Cambanis en avril 2018, « Syria: Fact-Finding Mission To Beirut and Damascus, April 2018 » 14/12/2018

[https://migri.fi/documents/5202425/5914056/Syria\\_Fact-finding+mission+to+Beirut+and+Damascus%2C+April+2018.pdf](https://migri.fi/documents/5202425/5914056/Syria_Fact-finding+mission+to+Beirut+and+Damascus%2C+April+2018.pdf)

Finlande, Finnish Immigration Service, Entretien avec un expert syrien anonyme en mai 2018, « Syria: Fact-Finding Mission To Beirut and Damascus, April 2018 » 14/12/2018

[https://migri.fi/documents/5202425/5914056/Syria\\_Fact-finding+mission+to+Beirut+and+Damascus%2C+April+2018.pdf](https://migri.fi/documents/5202425/5914056/Syria_Fact-finding+mission+to+Beirut+and+Damascus%2C+April+2018.pdf)

Norvège, LandInfo, « Report: Syria: Reactions against deserters and draft evaders », 03/01/2018

[https://www.ecoi.net/en/file/local/1441219/1226\\_1534943446\\_landinfo-report-syria-reactions-against-deserters-and-draft-evaders.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/1441219/1226_1534943446_landinfo-report-syria-reactions-against-deserters-and-draft-evaders.pdf)

Norvège, LandInfo, Entretien avec un conseiller militaire de la Commission d'enquête des Nations unies sur la Syrie en octobre 2014, « Report: Syria: Reactions against deserters and draft evaders », 03/01/2018

[https://www.ecoi.net/en/file/local/1441219/1226\\_1534943446\\_landinfo-report-syria-reactions-against-deserters-and-draft-evaders.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/1441219/1226_1534943446_landinfo-report-syria-reactions-against-deserters-and-draft-evaders.pdf)

Finlande, Finnish Immigration Service, « Fact-Finding Mission Report. Syria: Military Service, National Defense Forces, Armed Groups Supporting Syrian Regime and Armed Opposition », 13/08/2016, 26 p.

[https://coi.easo.europa.eu/administration/finland/PLib/Report\\_Military-Service\\_-Final.pdf](https://coi.easo.europa.eu/administration/finland/PLib/Report_Military-Service_-Final.pdf)

Danemark, Danish Immigration Service and Danish Refugee Council, « SYRIA Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty and Recruitment to the YPG », 03/2015

<https://www.refworld.org/pdfid/5629d2584.pdf>

Canada, Immigration and Refugee Board of Canada, « Responses to Information Requests », 13/08/2014

<https://www.justice.gov/sites/default/files/pages/attachments/2016/02/02/syr104921.e.pdf>

## **Organisations non gouvernementales**

Syrian Network for Human Rights (SNHR), « The Ninth Annual Report on Torture in Syria On the International Day In Support of Victims of Torture », 26/06/2020, 49 p.

[http://sn4hr.org/wp-content/pdf/english/The\\_Ninth\\_Annual\\_Report\\_on\\_Torture\\_in\\_Syria\\_on\\_the\\_International\\_Day\\_in\\_Support\\_of\\_Victims\\_of\\_Torture\\_en.pdf](http://sn4hr.org/wp-content/pdf/english/The_Ninth_Annual_Report_on_Torture_in_Syria_on_the_International_Day_in_Support_of_Victims_of_Torture_en.pdf)

Daraa Martyrs Documentation Center, « Defectors Under The Guillotine », 10/2019, 16 p.

[http://daraamartyrs.org/DefectorsUnderTheGuillotine\\_EN.pdf](http://daraamartyrs.org/DefectorsUnderTheGuillotine_EN.pdf)

European Institute of Peace (EIP), « Refugee Return in Syria: Dangers, Security Risks and Information Scarcity », 07/2019, 58 p.

<https://www.eip.org/publication/refugee-return-in-syria-dangers-security-risks-and-information-scarcity/>

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), « Syrie: report du service militaire pour les étudiants », 11/06/2019

<https://www.osar.ch/assets/herkunftslander/mittlerer-osten-zentralasien/syrien/190611-syr-aufschub-fr-final-ag-me.pdf>

### Think tanks, universités et centres de recherches

Atlantic Council, « Reliable no more? The current state of the Syrian armed forces », 22/09/2020

<https://www.atlanticcouncil.org/blogs/menasource/reliable-no-more-the-current-state-of-the-syrian-armed-forces/>

TSURKOV Elizabeth, « Syria's Economic Meltdown », Center for Global Policy, 06/2020

<https://cgpolicy.org/briefs/syrias-economic-meltdown/>

TSURKOV Elizabeth et JUKHADAR Qusai, « Ravaged by war, Syria's health care system is utterly unprepared for a pandemic », Middle East Institute, 23/04/2020

<https://www.mei.edu/publications/ravaged-war-syrias-health-care-system-utterly-unprepared-pandemic>

BALANCHE Fabrice, « Idlib May Become the Next Gaza Strip », Washington Institute (WINEP), 26/02/2020

<https://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/view/idlib-may-become-the-next-gaza-strip>

Carnegie Middle East Center, « Drain Society, Feed the Military », 20/02/2020

<https://carnegie-mec.org/diwan/81107>

International Crisis Group (ICG), « Easing Syrian Refugees' Plight in Lebanon », 13/02/2020

<https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/eastern-mediterranean/lebanon/211-easing-syrian-refugees-plight-lebanon>

HAID Haid, « Look Beyond the Violence to Understand the Dangers That Remain », Chatham House, 08/2019

<https://syria.chathamhouse.org/research/look-beyond-the-violence-to-understand-the-dangers-that-remain-1>

Atlantic Council, « Forced conscription continues despite amnesty by Syrian Government », 13/02/2019

<https://www.atlanticcouncil.org/blogs/syriasource/forced-conscription-continues-despite-amnesty-by-syrian-government/>

Atlantic Council (2), « استندعاء بعد العفو... نظام الأسد يخدع الشباب السوري » (« Convoqués au service militaire après avoir été amnistiés... Le régime Assad dupe les jeunes syriens »), 13/02/2019

[https://www.atlanticcouncil.org/wp-content/uploads/2019/08/%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%AC%D9%86%D9%8A%D8%AF-%D9%81%D9%8A-%D8%B3%D9%88%D8%B1%D9%8A%D8%A7\\_%D9%86%D9%87%D8%A7%D8%A6%D9%8A.pdf](https://www.atlanticcouncil.org/wp-content/uploads/2019/08/%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%AC%D9%86%D9%8A%D8%AF-%D9%81%D9%8A-%D8%B3%D9%88%D8%B1%D9%8A%D8%A7_%D9%86%D9%87%D8%A7%D8%A6%D9%8A.pdf)

Omran for Strategic Studies, « Transformations of the Syrian Military: The Challenge of Change and Restructuring », 31/12/2018, 200 p.

<https://omranstudies.org/publications/books/transformations-of-the-syrian-military-the-challenge-of-change-and-restructuring.html>

HAID Haid, « Reintegrating Syrian Militias: Mechanisms, Actors, and Shortfalls », Carnegie Middle East Center, 12/12/2018

<https://carnegie-mec.org/2018/12/12/reintegrating-syrian-militias-mechanisms-actors-and-shortfalls-pub-77932>

Tahrir Institute for Middle East Policy (TIMEP), « TIMEP Brief: Legislative Decree No. 18: Military Service Amnesty », 06/12/2018

<https://timep.org/reports-briefings/timep-brief-legislative-decree-no-18-military-service-amnesty/>

HAID Haid, « Joining the Enemy: How the Syrian Regime Reintegrates Former Rebel Fighters », Chatham House, 07/2018

<https://syria.chathamhouse.org/research/joining-the-enemy-how-the-syrian-regime-reintegrates-former-rebel-fighters>

ISSA Antoun, « Syria's New Media Landscape. Independent Media Born Out of War », Middle East Institute, 12/2016, 48 p.

[https://www.mei.edu/sites/default/files/publications/PP9\\_Issa\\_Syrianmedia\\_web\\_0.pdf](https://www.mei.edu/sites/default/files/publications/PP9_Issa_Syrianmedia_web_0.pdf)

KHADDOUR Kheder, « Strength in Weakness: The Syrian Army's Accidental Resilience », Carnegie Middle East Center, 14/03/2016

<https://carnegie-mec.org/2016/03/14/strength-in-weakness-syrian-army-s-accidental-resilience-pub-62968>

## Médias

La Croix, « 5,5 millions de réfugiés syriens et toujours aucune solution », 12/11/2020

<https://www.la-croix.com/Monde/55-millions-refugies-syriens-toujours-aucune-solution-2020-11-12-1201124264>

BARTHE Benjamin « Ahmed Al-Awda, le dernier des insoumis du sud de la Syrie », Le Monde, 05/09/2020

[https://www.lemonde.fr/international/article/2020/09/05/ahmed-al-awda-le-dernier-des-insoumis-du-sud-de-la-syrie\\_6051110\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2020/09/05/ahmed-al-awda-le-dernier-des-insoumis-du-sud-de-la-syrie_6051110_3210.html)

Voice of America (VOA) News, « Who Are Syria's National Defense Forces? », 26/08/2020

<https://www.voanews.com/extremism-watch/who-are-syrias-national-defense-forces>

CHULOV Martin, « A second revolution? Syrians take to streets under Russia's watchful eye », The Guardian, 13/07/2020

<https://www.theguardian.com/world/2020/jul/13/a-second-revolution-syrians-take-to-streets-under-russias-watchful-eye>

Radio France Internationale (RFI) (Source: Agence France-Presse, AFP), « After 'reconciliation': Syria regime's silent crackdown », 02/07/2020

<https://www.rfi.fr/en/wires/20200702-after-reconciliation-syria-regimes-silent-crackdown>

Enab Baladi, « Russian-backed "Fifth Corps" extends its control in southern Syria », 25/06/2020

<https://english.enabbaladi.net/archives/2020/06/russian-backed-fifth-corps-extends-its-control-in-southern-syria/>

Al-Araby Al-Jdeed, « Russia 'hired' hundreds of Syrian mercenaries to fight in Libya, sources say », 07/06/2020

<https://english.alaraby.co.uk/english/news/2020/6/7/russia-hired-syrians-to-fight-in-libya-sources-say>

COJEAN Annick, « Les familles de prisonniers syriens face au virus du silence », Le Monde, 15/05/2020

[https://www.lemonde.fr/international/article/2020/05/15/en-syrie-les-familles-de-prisonniers-face-au-virus-du-silence\\_6039713\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2020/05/15/en-syrie-les-familles-de-prisonniers-face-au-virus-du-silence_6039713_3210.html)

Shaam News Network (SNN), « ضابط ومراسل شبكة "دمشق الآن" .. مصرع مؤسس حملة "بنا نتسرح" عقب خدمته لجيش » (Le dirigeant de la campagne « Nous voulons être démobilisés ! » est tué après neuf ans de service...!!), 09/05/2020

<http://www.shaam.org/news/syria-news/%D8%B6%D8%A7%D8%A8%D8%B7-%D9%88%D9%85%D8%B1%D8%A7%D8%B3%D9%84-%D8%B4%D8%A8%D9%83%D8%A9-%D8%AF%D9%85%D8%B4%D9%82-%D8%A7%D9%84%D8%A2%D9%86-%D9%85%D8%B5%D8%B1%D8%B9-%D9%85%D8%A4%D8%B3%D8%B3-%D8%AD%D9%85%D9%84%D8%A9-%D8%A8%D8%AF%D9%86%D8%A7-%D9%86%D8%AA%D8%B3%D8%B1%D8%AD-%D8%B9%D9%82%D8%A8-%D8%AE%D8%AF%D9%85%D8%AA%D9%87-%D9%84%D8%AC%D9%8A%D8%B4-%D8%A7%D9%84%D9%86%D8%B8%D8%A7%D9%85-%D8%AA%D8%B3%D8%B9%D8%A9-%D8%B3%D9%86%D9%88%D8%A7%D8%AA.html>

Step Agency, « لم يحالفه الحظ.. العنصر بقوات النظام السوري وصاحب حملة "بنا نتسرح" قتيلاً بالبوكمال » (La chance ne lui a pas souri...Le membre des forces du régime syrien et directeur de la campagne « Nous voulons être démobilisés » est tué à Albu Kamal), 09/03/2020

<https://stepagency-sy.net/2020/03/09/%D9%84%D9%85-%D9%8A%D8%AD%D8%A7%D9%84%D9%81%D9%87-%D8%A7%D9%84%D8%AD%D8%B8-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D9%86%D8%B5%D8%B1-%D8%A8%D9%82%D9%88%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D9%86%D8%B8%D8%A7%D9%85-%D8%A7%D9%84%D8%B3/>

Baladi News (Syrian Observer), « Widespread Arrest Campaign in Aleppo », 24/02/2020  
<https://syrianobserver.com/EN/news/56261/widespread-arrest-campaign-in-aleppo.html>

Enab Baladi, « New procedures to raise money from draft dodgers », 26/12/2019  
<https://english.enabbaladi.net/archives/2019/12/new-procedures-to-raise-money-from-draft-dodgers/>

HAID Haid, « Syria war: Who is behind the anti-regime attacks in Daraa? », Middle East Eye (MEE), 05/08/2019  
<https://www.middleeasteye.net/opinion/who-behind-anti-regime-attacks-daraa>

Damascus Bureau, « دوما: خدمات طبية خجولة، والمشافي مصيدة الشبان » (Douma : Les services de santé sont restreints, et les hôpitaux sont un terrain de chasse pour les jeunes), 08/07/2019  
<https://damascusv.com/archives/7013>

Suwar Magazine, « الخدمة العسكرية.. عقبة في طريق عودة اللاجئين من الخارج ومعضلة اجتماعية في الداخل » (Le Service militaire...Un obstacle au retour des réfugiés et un dilemme social à l'intérieur du pays), 04/04/2019

[https://www.suwar-magazine.org/articles/1762\\_%D8%A7%D9%84%D8%AE%D8%AF%D9%85%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D8%B3%D9%83%D8%B1%D9%8A%D8%A9-%D8%B9%D9%82%D8%A8%D8%A9-%D9%81%D9%8A-%D8%B7%D8%B1%D9%8A%D9%82-%D8%B9%D9%88%D8%AF%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%84%D8%A7%D8%AC%D8%A6%D9%8A%D9%86-%D9%85%D9%86-%D8%A7%D9%84%D8%AE%D8%A7%D8%B1%D8%AC-%D9%88%D9%85%D8%B9%D8%B6%D9%84%D8%A9-](https://www.suwar-magazine.org/articles/1762_%D8%A7%D9%84%D8%AE%D8%AF%D9%85%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D8%B3%D9%83%D8%B1%D9%8A%D8%A9-%D8%B9%D9%82%D8%A8%D8%A9-%D9%81%D9%8A-%D8%B7%D8%B1%D9%8A%D9%82-%D8%B9%D9%88%D8%AF%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%84%D8%A7%D8%AC%D8%A6%D9%8A%D9%86-%D9%85%D9%86-%D8%A7%D9%84%D8%AE%D8%A7%D8%B1%D8%AC-%D9%88%D9%85%D8%B9%D8%B6%D9%84%D8%A9-)



[%D8%A7%D8%AC%D8%AA%D9%85%D8%A7%D8%B9%D9%8A%D8%A9-%D9%81%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D8%AF%D8%A7%D8%AE%D9%84](#)

Reuters, « Syrian army demobilises some conscripted, reservist officers », 14/12/2018  
<https://www.reuters.com/article/us-mideast-crisis-syria-army/syrian-army-demobilises-some-conscripted-reservist-officers-idUSKBN1091SS>

Enab Baladi, « قوائم احتياط جديدة.. دعوات تشمل مواليد السبعينيات » (De nouvelles listes pour la réserve... Les ordres incluent des personnes nées dans les années soixante-dix), 07/12/2018  
<https://www.enabbaladi.net/archives/268526>

Challenges (Source: Agence France-Presse, AFP), « Huit ans après, le retour à la vie civile pour des conscrits syriens », 07/06/2018  
[https://www.challenges.fr/monde/huit-ans-apres-le-retour-a-la-vie-civile-pour-des-conscrits-syriens\\_592418](https://www.challenges.fr/monde/huit-ans-apres-le-retour-a-la-vie-civile-pour-des-conscrits-syriens_592418)

Enab Baladi, « نصف مليون ليرة تعويض المسرحين من "الدورة 102 » (Un demi-million de livres : la compensation pour les relâchés de la « Classe 102 »), 02/06/2018  
<https://www.enabbaladi.net/archives/232502>

Syria Direct, « After eight years of military service, one Syrian soldier prepares for a long-awaited return to 'normal life' », 29/05/2018  
<https://syriadirect.org/news/after-eight-years-of-military-service-one-syrian-soldier-prepares-for-a-long-awaited-return-to-%E2%80%98normal-life%E2%80%99/>

Al-Araby Al-Jdeed, « النظام السوري يصدر قراراً بتسريح مُجندي "الدورة 102 » (Le régime publie une décision pour démobiliser la « Classe 102 »), 26/05/2018  
<https://www.alaraby.co.uk/%D8%A7%D9%84%D9%86%D8%B8%D8%A7%D9%85-%D8%A7%D9%84%D8%B3%D9%88%D8%B1%D9%8A-%D9%8A%D8%B5%D8%AF%D8%B1-%D9%82%D8%B1%D8%A7%D8%B1%D8%A7%D9%8B-%D8%A8%D8%AA%D8%B3%D8%B1%D9%8A%D8%AD-%D9%85%D9%8F%D8%AC%D9%86%D8%AF%D9%8A-%22%D8%A7%D9%84%D8%AF%D9%88%D8%B1%D8%A9-102%22>

## Réseaux sociaux

Twitter, compte au nom de « Suhail Alghazi », @putintintin1, publication du 29/03/2020  
<https://twitter.com/putintintin1/status/1244184095371952128>

Twitter, compte au nom de « Elizabeth Tsurkov », @elizrael, publication du 31/07/2019  
<https://twitter.com/Elizrael/status/1156534458377560065>

Twitter, compte au nom de « Elizabeth Tsurkov », @elizrael, publication du 27/01/2019  
<https://twitter.com/Elizrael/status/1089533171249623040>

Facebook, page au nom de « Souriatna - جريدة سوريئنا » (Journal Souriatna), publication du 27/03/2015  
<https://www.facebook.com/souriatna/posts/950793534954508/>